

la Mobilière



Rapport de durabilité

3	Avant-propos
6	Ensemble pour demain
14	Durabilité dans la gestion d'entreprise
22	Produits d'assurance et prestations de service
25	Placements de capitaux
31	Personnel et univers de travail
39	Climat et énergie dans l'entreprise
42	Engagement sociétal
46	Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO
49	Rapport sur les questions climatiques selon la TCFD
50	Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)

**Madame, Monsieur,
Chère cliente, cher client,**
La Mobilière clôt l'année 2024 sur un bilan réjouissant. Avec un bénéfice de 390,7 MCHF, nous avons, une fois encore, dépassé le résultat de l'exercice précédent. Dans le secteur non-vie, nous avons enregistré une forte hausse du volume de primes de 5,8 %. Dans les assurances vie, les primes périodiques ont progressé de 5,5 %. Avec une augmentation de 3,7 % du volume global de primes, nous avons maintenu notre croissance et développé notre part de marché, ce qui nous rend plus forts pour aborder l'avenir et ses défis.

En effet, l'environnement de marché est de plus en plus concurrentiel et la pression sur la rentabilité dans les affaires non-vie augmente. En outre, les besoins des clientes et clients évoluent, avec une tendance toujours plus marquée pour des produits simples et des contacts par voie digitale. Durant l'année écoulée, nous nous sommes déjà préparés à relever ces défis. Notre credo? Nous concentrer sur l'essentiel: les assurances et la prévoyance. En ce sens, notre stratégie s'appuie sur nos racines solides que sont la Coopérative, les agences générales entrepreneuriales, le traitement des sinistres décentralisé – sans oublier notre modèle de distribution et de suivi intégré, qui permet aux clientes et clients de prendre contact avec la Mobilière comme ils l'entendent.

Grâce à ces bases solides, nous sommes en mesure de continuer à innover et anticiper les besoins futurs. Face à l'évolution du marché, des technologies et des attentes de la clientèle, nous adaptons en priorité nos systèmes informatiques et privilégions les mesures permettant de commercialiser plus rapidement des produits et services innovants.

Dans ce contexte, l'intelligence artificielle (IA) gagne en importance. Nous mettons donc à la disposition de nos collaboratrices et collaborateurs différents outils basés sur l'IA pour gagner en efficacité, tels qu'une version de ChatGPT propre à la Mobilière, un assistant de recherche de fichiers ou encore l'application «Ask My Document» pour interagir avec des documents. En outre, nous utilisons l'IA pour servir au mieux nos clientes et clients, par exemple avec le scanner grêle ou le traitement automatisé des sinistres lancé début 2024. Ces innovations sont utilisées dans les drive-in grêle installés dans les régions touchées.

En ce qui concerne les défis posés par le changement climatique, nous misons sur la prévention. En tant qu'assureur, nous avons en effet tout intérêt à éviter que des sinistres se produisent et à réduire autant que possible les coûts qui en découlent. C'est dans cette optique qu'en 2024, la Mobilière Coopérative a mis à disposition jusqu'à 4 MCHF pour des projets en faveur du climat et des villes-éponges, et jusqu'à 2 MCHF pour des projets de prévention. Car en plus de réduire les émissions qui affectent le climat, il est important aussi de s'adapter au changement climatique. En soutenant des projets de villes-éponges, lancés par des villes et communes, nous contribuons à atténuer les effets du changement climatique dans les zones densément peuplées et à réduire les dommages dus au ruissellement des eaux de surface. Nous finançons également le Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels à l'Université de Berne. Ses travaux aident à mieux comprendre les événements extrêmes, comme la grêle et les fortes pluies, et facilitent les prévisions.



Stefan Mäder, président du Conseil d'administration; Michèle Rodoni, CEO

«La hausse du volume de primes nous a permis de maintenir notre croissance et notre position sur le marché, ce qui nous rend plus forts pour aborder l'avenir.»

Stefan Mäder, président du Conseil d'administration, et Michèle Rodoni, CEO

La prévoyance est également au cœur de nos préoccupations. Nos clientes et clients, qui ont une grande confiance dans la Mobilière, en sont conscients. Ces dernières années, nous avons enregistré une croissance nettement supérieure à celle de nos concurrents dans les affaires à primes périodiques en prévoyance privée. De plus, la croissance des affaires à primes périodiques en prévoyance professionnelle nous a permis de consolider notre position sur le marché de l'assurance risque collective des caisses de pension. Cela dit, à nos yeux, la prévoyance ne se résume pas à un service que nous offrons, c'est aussi une responsabilité sociopolitique. Au vu des nombreuses motions portant sur le sujet et de la proposition du Conseil fédéral de réduire l'allègement fiscal sur les versements en capital des avoirs des 2^e et 3^e piliers, il est clair pour nous que la prévoyance doit être protégée. Le 3^e pilier en particulier ne doit pas perdre son attrait. Pour y parvenir, nous sensibilisons nos clientes et clients à l'importance de planifier leur prévoyance le plus tôt possible et leur expliquons en quoi les décisions qu'ils prennent aujourd'hui ont des conséquences sur leur retraite.

Cette vision à long terme est essentielle, comme le montrent les évolutions récentes, qu'il s'agisse de l'augmentation des dommages naturels ou encore des progrès fulgurants de l'intelligence artificielle. C'est pourquoi nous envisageons les défis de demain dans un contexte plus large. Nous voulons penser, façonner et vivre l'avenir en alliant différentes perspectives. La partie image du pré-

sent rapport illustre la façon dont la Mobilière prépare sa clientèle et son personnel, ainsi que les espaces de vie, pour demain.

En fin de compte, nos objectifs et mesures tendent vers une seule et même ambition: la satisfaction de notre clientèle. Nous vous remercions de votre fidélité et de la confiance que vous accordez à la Mobilière. Vous êtes au cœur de nos actions et nous motivez à développer des solutions innovantes. Ensemble, nous envisageons l'avenir avec optimisme et sommes prêts à relever les défis à venir.

Par le présent rapport, nous sommes heureux de vous informer sur nos activités et de vous communiquer les chiffres clés du dernier exercice.



Stefan Mäder

Président du Conseil
d'administration

Michèle Rodoni

CEO

Avec sa clientèle, son personnel et ses partenaires, la Mobilière encourage la durabilité. En sa qualité d'assureur, la Mobilière prend en charge les risques qui pèsent sur sa clientèle et la protège ainsi contre les conséquences économiques et sociales des sinistres. Ce concept repose sur le principe historique de la communauté solidaire, dont le but est de supporter conjointement les risques et les effets des sinistres.

En Suisse, un ménage privé sur trois et une entreprise sur trois sont assurés à la Mobilière. Celle-ci propose à ses clientes et clients une large gamme de solutions d'assurance dans les secteurs non-vie et vie, qu'elle complète avec des prestations de ses filiales et participations. La stratégie de développement durable approuvée par le Conseil d'administration concrétise les principes et objectifs de durabilité qui, en tant que partie intégrante de la stratégie globale, contribuent à la prise en compte appropriée des aspects économiques, sociaux et écologiques.

Description du modèle d'affaires

Les assurances sont nées de l'idée des communautés solidaires. Les membres de la communauté se partagent les risques et les coûts en cas de sinistre, qu'ils sont ainsi mieux à même de gérer. Les affaires non-vie englobent pour l'essentiel des assurances choses et responsabilité civile, telles que les assurances véhicules à moteur ou responsabilité civile privée. Les assurances vie permettent à leurs titulaires de se prémunir contre les risques, par exemple, d'invalidité ou de décès et de bénéficier d'une sécurité financière au moment de la retraite. Outre les revenus provenant du cœur de métier (recettes de primes moins charges de sinistres et coûts), les résultats des placements sont aussi importants pour les affaires de la Mobilière.

La Mobilière entend fournir des services personnalisés de premier plan à tous les points de contact avec la clientèle. Au total, quelque 6600 collaboratrices et collaborateurs des sites de Direction et des agences générales et près de 350 personnes en apprentissage s'engagent pour la clientèle. La plupart des contacts avec les clientes et clients ont lieu personnellement et directement via le personnel des agences générales ou de Mobi24, la centrale d'assistance en cas d'urgence, qui est disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an. Pas moins de 80 agences générales dotées de leur propre service des sinistres et présentes sur environ 160 sites offrent un conseil personnalisé doublé d'un règlement des sinistres performant. De plus, le portail clients en ligne et l'application «Ma Mobilière» offrent à tout moment aux personnes assurées un accès sécurisé à la Mobilière, y compris à leurs données contractuelles et dossiers de sinistres.

Fondement de la culture d'entreprise de la Mobilière

Les valeurs fondamentales de la Mobilière se résument en trois mots: «humains, proches, responsables». Vécues au quotidien, elles transparaissent dans les actes de l'entreprise et dans ses relations avec toutes les parties prenantes. La marque Mobilière et sa réputation sont déterminantes pour son succès, dont les facteurs distinctifs sont un conseil global, des produits de première qualité et le règlement simple des sinistres sur place. La Mobilière a donc toutes les cartes en main pour réaliser sa vision «La Mobilière a sa place sous chaque toit.»

L'assureur à visage humain

La Mobilière entend fournir des services personnalisés de premier plan sur tous les canaux. La plupart des contacts avec la clientèle ont lieu personnellement et directement dans les agences générales ou par l'intermédiaire du personnel de Mobi24, la centrale d'assistance en cas d'urgence de la Mobilière, à disposition 24 heures sur 24, 365 jours par an. De plus, le portail clients en ligne et l'application «Ma Mobilière» offrent à tout moment aux assurées et assurés un accès sécurisé à la Mobilière, y compris à leurs données contractuelles et dossiers de sinistres.

Les agences générales entrepreneuriales, un modèle performant

La croissance supérieure à celle du marché que la Mobilière affiche depuis de nombreuses années tient à l'application systématique de son modèle d'affaires intégré, avec ses agences générales entrepreneuriales. Ce modèle a pour principe de base de proposer aux clientes et clients les mêmes offres aux mêmes prix sur tous les canaux et accès disponibles. Les agences générales y jouent un rôle central, unique dans la branche des assurances. Elles décident elles-mêmes de leur organisation et disposent de vastes compétences en matière de conclusion de contrats et de règlement des sinistres.

Approche intégrée pour les affaires de courtage

Dans les affaires vie et non-vie, la Mobilière gère le marché du courtage selon une approche intégrée, avec un succès qui ne se dément pas depuis trois décennies. Les courtières et courtiers travaillant localement sont suivis directement par l'agence générale la plus proche, tandis que celles et ceux qui opèrent à l'échelle nationale ou suprarégionale le sont par la Direction Affaires Courtiers de Zurich et de Nyon. La Mobilière profite ainsi dans ce domaine également de l'excellence de son organisation de distribution et de ses compétences en matière de sinistres. Dans le domaine du courtage, elle ne collabore qu'avec des spécialistes fournissant des prestations de première qualité.

Service de qualité personnalisé

Plus de 90 % des cas sont réglés en agence, rapidement et simplement. Les sinistres complexes et les cas de prestations d'assurance vie sont traités sur les sites de Direction. En matière de gestion des sinistres, la Mobilière possède un savoir-faire exceptionnel, qui repose en particulier sur le niveau élevé de compétences de ses collaboratrices et collaborateurs et sur la qualité de ses processus. Elle prend en charge les conséquences financières des sinistres et apporte son soutien sur les plans tant matériel qu'émotionnel, rapidement, simplement et avec compétence.

Principes de conduite

Un élément essentiel de la culture d'entreprise est la vision commune de la conduite qui a été élaborée en interne par les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux de l'entreprise, sous

l'appellation de «Nous@Mobilière». Cette vision gouverne les relations quotidiennes dans l'entreprise et sert de référence aussi bien pour les cadres avec fonction dirigeante que pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Ses principes ne sont pas rigides, mais permettent de fixer des priorités en fonction de la situation. Ils favorisent ainsi une culture de la conduite ouverte et agile, qui laisse de la place à la responsabilité individuelle et place la clientèle au centre de l'attention. La vision commune de la conduite soutient la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme et contribue à inscrire solidement les valeurs de la Coopérative dans toute l'entreprise.

Développement des compétences tourné vers l'avenir

La croissance continue de la Mobilière dans son cœur de métier, le changement de comportement de la clientèle sous l'effet de la numérisation, la rapidité des progrès technologiques, le développement de la gamme de produits et services ainsi que la réglementation croissante sont autant de facteurs qui requièrent une formation continue permanente du personnel. Les exigences en matière de compétences augmentent et les fonctions et les rôles se transforment parfois radicalement. La formation de base et la formation continue du personnel sont donc essentielles pour acquérir les compétences techniques de demain et assurer le succès de la distribution de nouveaux produits et services. C'est pourquoi la Mobilière juge essentiel d'investir dans la qualification de ses collaboratrices et collaborateurs.

Engagement en faveur du développement durable

La responsabilité économique, sociale, culturelle et écologique fait aussi partie de la philosophie d'entreprise de la Mobilière, ce qui explique qu'elle s'engage en faveur du développement durable depuis de nombreuses années. À cet égard, ses valeurs d'entreprise «humains, proches, responsables» constituent des repères dans le cadre de son action durable. La Mobilière prend ses responsabilités au sérieux et défend les intérêts de toutes ses parties prenantes.

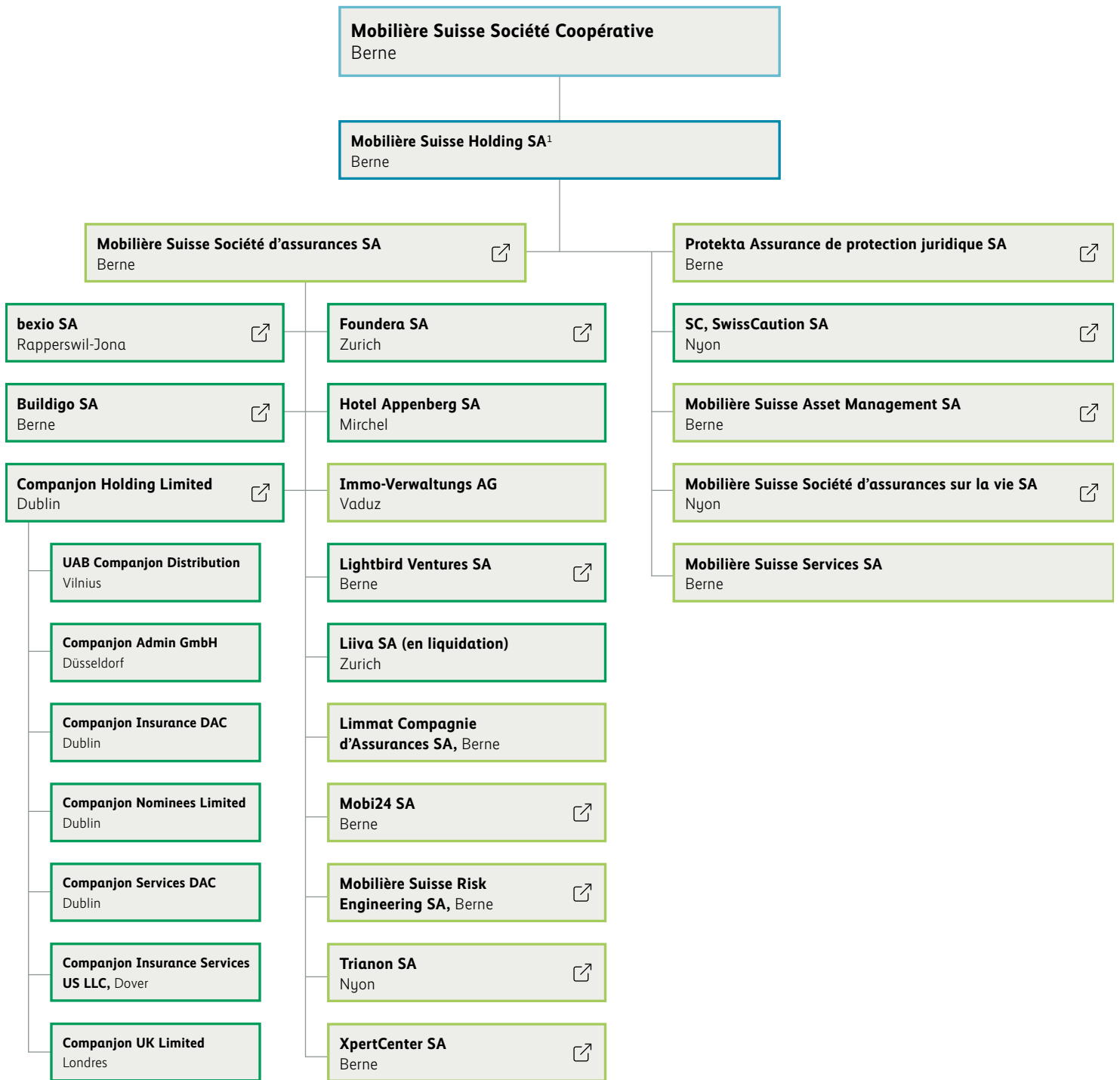
Structure de l'entreprise

Détenue à 100 % par la Mobilière Suisse Société Coopérative, Mobilière Suisse Holding SA réunit les entreprises de la Mobilière sous une direction unique (Groupe Mobilière). En font partie tant les filiales entièrement intégrées que les filiales autonomes sur le plan opérationnel (voir l'illustration sur la page suivante).

Le Conseil d'administration de la Coopérative détermine la philosophie et la stratégie de l'entreprise, tandis que la Holding représente le centre de conduite stratégique et opérationnelle du Groupe.

La Mobilière détient des participations qui relèvent directement de son cœur de métier ou qui le renforcent en contribuant à son succès.

Structure de l'entreprise au 31 décembre 2024



- Société Coopérative
- Holding
- Entièrement intégrée
- Autonome sur le plan opérationnel

¹ Sont représentées dans le schéma les filiales et sous-filiales de Mobilière Suisse Holding SA dans lesquelles cette dernière détient une participation de plus de 50%.

Compte de valeur ajoutée

Les assurances offrent une protection contre les pertes financières et un gage de sécurité en assumant les risques transférés par leurs assurées et assurés. Plus de 2,3 millions de clientes et clients comptent sur la Mobilière pour être non seulement conseillés avec compétence, mais aussi indemnisés rapidement et simplement en cas de sinistre. Les assurées et assurés de la Mobilière sont ainsi à l'abri des conséquences financières d'une action en responsabilité civile ou d'un accident. De même, certains engagements, tels que l'achat d'une maison, ne peuvent souvent être souscrits que parce que le risque décès est couvert par une assurance. Enfin, l'activité économique des entreprises est largement tributaire de la certitude que les assurances les indemniseront en cas de besoin.

Fidèle aux principes de la coopérative, la Mobilière prend en outre des engagements particuliers, qui vont au-delà de la couverture de risques. C'est ainsi que ses objectifs d'entreprise sont systématiquement axés sur une création de valeur durable. La réussite économique est le moyen qui permet à la Mobilière d'assumer ses responsabilités envers sa clientèle, son personnel et la société.

Origine de la valeur ajoutée

Le compte de valeur ajoutée de la Mobilière affiche une prestation globale de 5,677 milliards de CHF (2023: 5,230 milliards de CHF). Ce résultat est dû essentiellement aux affaires d'assurance, en raison de la croissance des volumes de primes à la fois dans les affaires non-vie et dans les affaires vie à primes périodiques, ainsi qu'aux opérations financières. Ces dernières enregistrent une nette progression par rapport à l'exercice précédent, grâce à une année de placement réjouissante et à la solidité de l'économie. La prestation globale des «Autres prestations de service», c'est-à-dire des affaires ne relevant pas de l'assurance, a légèrement augmenté.

La prestation globale est présentée déduction faite des prestations préalables relevant des affaires d'assurance et des opérations financières, ainsi que d'autres prestations préalables. Le compte de valeur ajoutée de la Mobilière affiche ainsi une création de valeur de 5,173 milliards de CHF (2023: 4,755 milliards de CHF). Durant l'année sous revue, l'entreprise a généré une valeur ajoutée d'environ CHF 880 000 par poste à temps plein, un montant élevé qui s'inscrit dans la norme pour un prestataire de services financiers. Étant donné qu'il est établi au niveau de la Holding, le compte de valeur ajoutée n'inclut pas les prestations de la Mobilière Suisse Société Coopérative.

Place du secteur financier dans l'économie suisse

La fourniture de prestations financières et d'assurance à l'économie et à la population est essentielle pour la bonne santé économique du pays. Selon une analyse de BAK Economics¹, le secteur financier a généré en 2023 une valeur ajoutée brute de 73,9 milliards de CHF. Sa part dans l'économie totale est de 9,4 %. En 2024, plus de 243 000 postes à temps plein, soit un peu plus de 5,5 % des places de travail, étaient liés au secteur financier en Suisse.

La clientèle profite largement de la création de valeur

Unique propriétaire, la Coopérative a pour but statutaire de promouvoir l'assurance directe selon les principes mutualistes, si bien qu'il n'y a pas de conflit entre ses intérêts et ceux de la clientèle.

Comme le montrent les graphiques et le compte ci-après, la plus grande partie de la valeur ajoutée – 63,4 % pendant l'exercice sous revue, soit 3,281 milliards de CHF – est utilisée au profit des clientes et clients:

- un montant de 3,218 milliards de CHF – en hausse de 284 MCHF par rapport à 2023 – a servi pour les indemnisations et les prestations d'assurance;
- 62,6 MCHF ont été affectés aux participations contractuelles aux excédents (2023: 60,6 MCHF).

Comme les années précédentes, le personnel des agences générales et des sites de Direction a bénéficié de la deuxième part la plus importante de la valeur ajoutée, soit 1,182 milliard de CHF.

S'élevant à 318,5 MCHF, les prestations à l'État, à savoir les impôts sur le bénéfice et sur le capital ainsi que les autres impôts et taxes, ont augmenté par rapport à 2023 (281,3 MCHF). Les prestations de la Mobilière à l'État comportent également – regroupés sous «Autres impôts et taxes» – les droits de timbre et la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que les contributions au service du feu, à la prévention des accidents et à la sécurité routière.

La rétention de bénéfice sert à garantir le développement et la pérennité de l'entreprise. Le bénéfice du Groupe est net de l'attribution de 150,0 MCHF au Fonds d'excédents. Ce montant est destiné à de futurs versements, à bien plaisir, de participations aux excédents à la clientèle de la Mobilière.

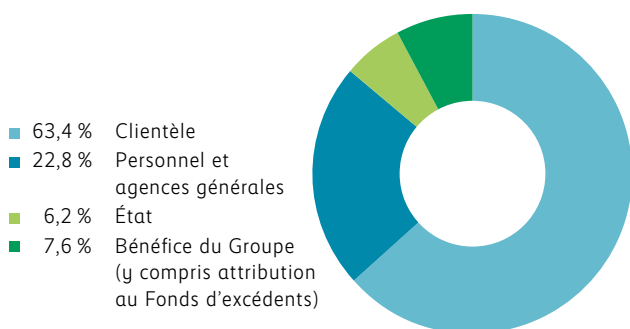
¹ Analyse d'impact réalisée par BAK Economics sur mandat de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Association Suisse d'Assurances (ASA)

Compte de valeur ajoutée

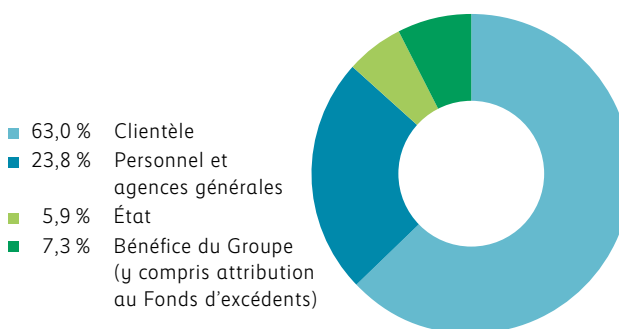
en millions de CHF	2024	2023 (chiffres ajustés) ¹
Origine		
Prestation globale résultant des affaires d'assurance	5 128,3	4 850,5
Prestation globale résultant des opérations financières	480,3	312,0
Prestation globale résultant des autres prestations de service	68,8	67,9
Prestation globale	5 677,4	5 230,4
Prestations préalables perçues	-466,2	-441,9
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-38,7	-33,8
Valeur ajoutée	5 172,5	4 754,7
Utilisation		
Participations contractuelles aux excédents	62,6	60,6
Frais de sinistres non-vie	3 218,4	2 934,3
Prestations à la clientèle	3 281,0	2 994,9
Prestations au personnel et aux agences générales	1 182,2	1 130,9
Prestation globale résultant des affaires d'assurance	59,1	37,1
Autres impôts et taxes	259,4	244,2
Prestations à l'État	318,5	281,3
Rétention du bénéfice	210,7	154,0
Dividende à la Coopérative	30,0	30,0
Attribution au Fonds d'excédents des assurés	150,0	200,0
Bénéfice du Groupe	390,7	347,7
Valeur ajoutée	5 172,5	4 754,7

¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.

Utilisation de la valeur ajoutée 2024



Utilisation de la valeur ajoutée 2023¹



¹ Afin que la présentation des comptes soit plus parlante, un principe de présentation des comptes a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent ont été retraités en conséquence avec effet rétroactif.



Stratégie de développement durable

La stratégie de développement durable a été élaborée afin de définir le thème de la durabilité au vu des multiples rôles endossés par la Mobilière, mais aussi de l'ancrer à long terme dans l'organisation. La Mobilière considère que sa responsabilité première réside dans les cinq thématiques clés suivantes: produits d'assurance et de prévoyance ainsi que prestations de service, placements de capitaux, personnel et univers de travail, climat et énergie dans l'entreprise et engagement sociétal.

Basée sur les valeurs coopératives et la stratégie d'entreprise, la vision du développement durable décrit le positionnement recherché de l'entreprise: «Nous faisons vivre la durabilité et nous l'encourageons: au sein de l'entreprise, ensemble avec notre clientèle et dans l'intérêt de la société. Fidèles à l'esprit de la Coopérative, nous assumons nos valeurs «humains, proches, responsables» et nous sommes un leader thématique dans les domaines de la prévention et de la résilience.»

À partir de cette vision et d'une compréhension holistique du développement durable s'appuyant sur les critères ESG, à savoir les dimensions environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G), des objectifs de durabilité ont été élaborés pour les différents secteurs d'affaires. Au moins une fois par an, ces secteurs rendent compte de leurs progrès au Comité de direction et au Conseil d'administration.

Enjeux majeurs

D'une part, les activités de la Mobilière ont, tout au long de la chaîne de création de valeur, un impact à la fois positif et négatif sur la société et l'environnement. D'autre part, les évolutions au niveau des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance influencent également les activités de la Mobilière, pour laquelle elles recèlent autant d'opportunités que de risques. C'est pourquoi la Mobilière effectue périodiquement une analyse de matérialité avec le concours de spécialistes externes. À cet égard, les thèmes liés au développement durable sont considérés comme importants s'ils représentent un risque élevé ou une grande opportunité pour l'entreprise à court, moyen ou long terme et/ou s'ils peuvent avoir des effets positifs ou négatifs majeurs sur les personnes ou l'environnement.

Pour identifier les enjeux majeurs, la Mobilière s'est basée sur des normes scientifiques et des prescriptions en matière de durabilité telles que les recommandations de la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes pour l'investissement responsable (UN PRI), les Principes pour une assurance responsable (PSI), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDG).

Intégration du développement durable dans les secteurs

	Produits et prestations de service	Placements de capitaux	Personnel et entreprise	Engagement pour la Suisse
Environnement (E)	Prise en compte consciente des critères ESG dans le développement de nouveaux produits et services ainsi que lors du remaniement de solutions existantes	Prise en compte consciente des critères ESG dans les placements de l'Asset Management	Objectif climatique de l'entreprise, promotion du personnel et instauration d'une «bonne gouvernance»	Soutien du positionnement au travers de l'engagement sociétal, d'événements et du sponsoring
Social (S)				
Gouvernance d'entreprise (G)				

En 2023, les enjeux majeurs ont été complétés si nécessaire conformément aux prescriptions du droit des obligations (art. 964a ss CO). Celles-ci stipulent que, depuis l'exercice 2023, un rapport doit être établi sur les cinq domaines suivants: environnement, société, personnel, respect des droits humains et lutte contre la corruption. De plus, l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques, qui rend nécessaire une extension du rapport basée sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), est entrée en vigueur en 2024.

Enjeux majeurs

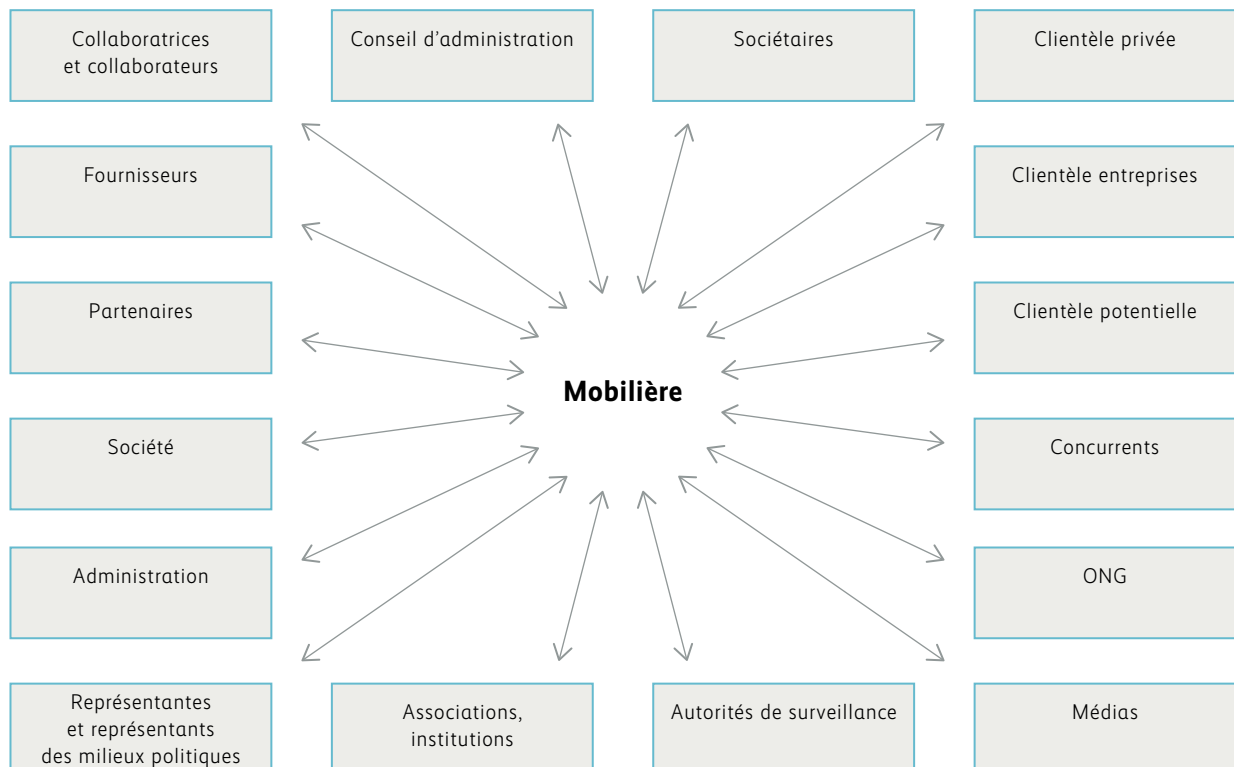
Thématiques clés	Enjeux majeurs
Produits d'assurance et prestations de service	Durabilité dans les affaires d'assurance Innovation (voir rapport de gestion 2024)
Placements	Investissements durables Gestion immobilière durable
Personnel et univers de travail	Culture de la conduite et du travail Diversité et égalité des chances
Climat et énergie dans l'entreprise	Émissions et énergie
Engagement sociétal	Coopérative active/engagement sociétal Dialogue et transparence envers les parties prenantes

Communication avec les parties prenantes

Du fait de son modèle d'affaires, de son ancrage coopératif et de son histoire, la Mobilière dispose d'un large éventail de parties prenantes. Elle mise sur une communication régulière et des échanges étendus avec son personnel, ses partenaires et le grand public. Au sein du Groupe Mobilière, la responsabilité de cette communication dépend des protagonistes.

La diversité des partis et le travail de milice constituent des piliers du système politique suisse. C'est pourquoi la Mobilière soutient ses collaboratrices et collaborateurs qui accèdent à des charges politiques, publiques ou sociales et qui assument des mandats politiques. De plus, la Mobilière dialogue avec tous les partis politiques. Conformément à sa directive sur le financement des partis, la Mobilière Suisse Société Coopérative soutient toutes les formations nationales disposant d'un groupe parlementaire. L'allocation versée se compose d'un montant de base et d'un montant supplémentaire, lequel dépend du nombre de conseillers et conseillers d'État. Pour les partis représentés au Conseil fédéral, le montant est pondéré selon le nombre de sièges au Conseil des États et au Conseil national. Durant l'année sous revue, l'allocation de financement des partis s'est élevée au total à CHF 188 400 (2023: CHF 186 800).

Parties prenantes de la Mobilière



Affiliations et partenariats

La Mobilière s'engage en faveur de questions liées à la durabilité dans le cadre des initiatives, partenariats de recherche et adhésions ci-après:

Initiatives

- [Principes pour l'investissement responsable](#) (UN PRI)
- [Principes pour une assurance responsable](#) (PSI)
- [Sustainable Switzerland](#)

Partenariats de recherche

- [Cluster de recherche interdisciplinaire sur le thème de la résilience économique et sociétale, Université de Fribourg](#)
- [Fondation Risiko-Dialog](#) (Mobilière Baromètre Numérique)
- [Laboratoire Mobilière d'analyse de données à l'EPFZ](#)
- [Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels et chaire de recherche en climatologie, Université de Berne](#)

Adhésions

- [AMICE](#) (Association of Mutual Insurers and Insurance Cooperatives in Europe)
- [Association pour la formation professionnelle en assurance](#) (AFA)
- [Association Suisse d'Assurances](#) (ASA)
- [Association suisse pour des investissements responsables](#) (ASIR)
- [digitalswitzerland](#)
- [Eurapco](#) (réseau de coopératives d'assurances européennes)
- [Fondation Suisse pour le Climat](#)
- [idée coopérative société cooperative](#)
- [Institut d'économie en assurances de l'Université de Saint-Gall](#) (le forum Assurance, le séminaire «Fit for Insurance» et le programme diplômant de la HSG font partie intégrante du programme de développement du personnel de la Mobilière)
- [Klimaplattform Bern](#)
- [swisscleantech](#)
- [Swiss Sustainable Finance](#)

En tant qu'entreprise opérant sur une base coopérative, la Mobilière ne se limite pas à la simple réalisation de bénéfices. À cet égard, pratiquer une gestion d'entreprise responsable joue un rôle important.

Pour le Groupe Mobilière, une gouvernance solide en matière de durabilité¹, la prise en compte des thèmes ESG dans la gestion des risques ainsi que des directives internes garantissant un comportement correct et intègre de tout le personnel sont des conditions essentielles à une gestion d'entreprise responsable.

Gouvernance en matière de durabilité

Des compétences et des responsabilités clairement définies de même qu'une interaction transparente entre direction et contrôle à tous les niveaux de l'entreprise sont une condition préalable à la mise en œuvre réussie de la stratégie de développement durable. Elles permettent en outre de gérer les risques en matière de durabilité de manière ciblée et d'exploiter les opportunités dans le domaine du développement durable pour le Groupe Mobilière, mais aussi de piloter l'impact des activités commerciales sur la durabilité, par exemple en lien avec le changement climatique.

Organisation

La gestion du développement durable fait partie intégrante de la gouvernance du Groupe Mobilière. En tant qu'organes de gouvernance les plus élevés, le Conseil d'administration et le Comité de direction de la Holding sont responsables de la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'une conduite des affaires conforme à la loi et aux règles de bonne gouvernance.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Holding édicte la stratégie de développement durable du Groupe Mobilière² et traite les risques en matière de durabilité³ dans le cadre des processus de gestion des risques appliqués au sein de l'ensemble du Groupe. L'établissement, la surveillance et l'approbation du reporting non financier incombent également au Conseil d'administration de la Holding.

Au niveau du Conseil d'administration, un comité dédié au développement durable évalue le bien-fondé et le caractère approprié des activités stratégiques dans le domaine de la durabilité, accompagne l'établissement du reporting non financier et soumet des recommandations correspondantes au président du Conseil d'administration. Le comité est régulièrement informé et formé par des spécialistes sur les évolutions réglementaires importantes dans le domaine ESG. Le Conseil d'administration et ses comités traitent de thèmes liés au développement durable aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, le comité dédié au développement durable s'est réuni trois fois.

¹ La gouvernance en matière de durabilité englobe la gouvernance des questions climatiques.

² Champ d'application de la stratégie de développement durable: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

³ Les risques en matière de durabilité incluent également les risques climatiques.

Comité de direction

Le Comité de direction de la Holding est responsable du développement et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable approuvée par le Conseil d'administration de la Holding. Cela concerne en particulier les exigences en matière de gestion de la durabilité dans les différents secteurs de l'entreprise.

Le Comité de direction examine et définit les enjeux considérés comme majeurs pour le Groupe, élabore et pilote la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et informe le Conseil d'administration sur l'état d'avancement de celle-ci. Il avise également le Conseil d'administration sur les évolutions actuelles dans le domaine de la durabilité ainsi que sur les opportunités et les risques liés aux enjeux majeurs, par exemple les prescriptions réglementaires. Enfin, le Comité de direction met à disposition les ressources humaines et financières nécessaires à la gestion de la durabilité à l'échelle du Groupe. Il traite les thèmes liés au développement durable régulièrement, ou aussi souvent que les opérations l'exigent.

Comité technique «Développement durable»

Pour accomplir sa mission en matière de développement durable, le Comité de direction est épaulé par un comité technique interne composé de membres des équipes dirigeantes de tous les secteurs du Comité de direction et de toutes les fonctions support. Placé sous la houlette de la fonction support Public Affairs & Développement durable, le comité technique interne coordonne les activités, suit les progrès réalisés et prépare le reporting non financier. Il agit également en tant qu'organe de préparation concernant les propositions de projets qui sont soumises au Comité de direction (ou au Conseil d'administration) pour décision.

Le comité technique interne «Développement durable» se réunit régulièrement, ou aussi souvent que les affaires l'exigent. Durant l'exercice sous revue, quatre séances ont eu lieu. À cet égard, les préparatifs pour le reporting sur les questions climatiques, le développement du reporting non financier et l'actualisation de la stratégie de développement durable ont constitué les thèmes centraux.

Gestion de la durabilité dans les secteurs du Comité de direction et les fonctions support

Au sein de la fonction support Public Affairs & Développement durable, l'équipe Développement durable est responsable de piloter et de coordonner activement la mise en œuvre de la stratégie de développement durable. Ses principales tâches consistent à soutenir les secteurs d'affaires dans l'intégration d'aspects liés à la durabilité dans le cœur de métier, à assumer la responsabilité thématique du développement durable dans le cadre de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, à mesurer et évaluer la performance en matière de durabilité, à établir le rapport non financier annuel et à remplir d'autres obligations de reporting externe, ainsi qu'à rendre régulièrement compte des progrès réalisés au Comité de direction et au Conseil d'administration. L'équipe est soutenue par le comité technique «Développement durable».

Les secteurs du Comité de direction et les fonctions support sont chargés de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans leur domaine de responsabilité. À cet égard, ils sont épaulés par l'équipe Développement durable de la fonction support Public Affairs & Développement durable.

Gestion des risques en matière de durabilité⁴

Dans la politique de risque, le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA définit les objectifs et les principes de la gestion des risques à l'échelle du Groupe, ainsi que les compétences en la matière⁵. La Mobilière a pour objectifs supérieurs:

- la protection de la base de fonds propres nécessaires pour couvrir les prétentions de la clientèle;
- l'identification et l'optimisation des profils de risque et de rendement;
- la préservation de sa réputation.

La prise en compte active des risques en matière de durabilité est assurée dans les processus de gestion des risques à l'échelle du Groupe selon les catégories de risque définies. Par risque en matière de durabilité, on entend un événement ou une situation dans les domaines environnemental ou social ou en matière de gouvernance (risques ESG) qui pourrait avoir des effets négatifs avérés ou potentiels sur le patrimoine, la situation financière, les résultats et la réputation du Groupe Mobilière. Lors de l'évaluation des risques ESG, la double matérialité est prise en compte. D'une part, l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement et la société (risques dits «inside-out») est analysé afin de réduire au minimum les effets négatifs et de préserver la réputation du Groupe Mobilière. D'autre part, l'influence de l'environnement et de la société sur le profil de risque (risques dits «outside-in») est examinée. Ces risques peuvent avoir des conséquences financières et impacter notamment les domaines suivants: risques d'assurance, placements, position sur le marché et développement de l'entreprise.

Le thème du développement durable et les risques qui y sont liés font partie du catalogue des risques à l'échelle du Groupe. Cette systématisation permet au Groupe Mobilière de les identifier, de les évaluer et de les piloter.

⁴ Les risques en matière de durabilité incluent également les risques climatiques.

⁵ Inclut le Groupe Mobilière et ses filiales autonomes sur le plan opérationnel.

Risques liés à des thèmes d'ordre supérieur en matière de durabilité

Dans le cadre de l'extension du reporting non financier conformément aux prescriptions des art. 964a ss CO, des thèmes ESG susceptibles d'être des générateurs de risque ont notamment été identifiés au niveau de tous les domaines non financiers que sont l'environnement, la société, le personnel, les droits humains et la corruption.

Thèmes ESG générateurs de risque

Thème	Description	Principales mesures de réduction des risques
Prise en compte des facteurs ESG dans les affaires d'assurance	Une prise en compte inadéquate des facteurs ESG dans le domaine des assurances peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation. Parallèlement, elle peut avoir des effets négatifs sur l'environnement ou la société.	Prise en compte des aspects ESG dans le développement de produits Utilisation de modèles cat nat¹ dans la Souscription Affaires non-vie Prise en compte des aspects ESG dans la gestion des sinistres Soutien et encouragement de la capacité des villes et des communes à s'adapter au changement climatique Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)
Prise en compte des facteurs ESG dans les placements de capitaux	Une prise en compte inadéquate des facteurs ESG dans le processus de placement peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat financier. Elle peut aussi avoir des effets négatifs sur l'environnement ou la société, par exemple par le biais d'investissements encourageant des activités commerciales néfastes pour l'environnement ou le climat.	Ancrage d'une politique de placement responsable et de principes éthiques dans les prescriptions et les processus Intégration de critères de durabilité dans le processus de placement Identification des risques ESG dans la gestion de portefeuille Prise en compte des effets négatifs potentiels sur l'environnement et la société dans le cadre du processus de placement Actionnariat actif: exercice des droits de vote, engagement via l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) Mesure des effets de la politique de placement durable Critères d'exclusion liés aux thèmes ESG pour les placements Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)
Prise en compte des facteurs ESG au niveau des achats	Une prise en compte inappropriée des facteurs ESG au niveau des achats peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation. Parallèlement, l'achat de produits et de services peut avoir des conséquences sur les plans social et écologique.	Ancrage de normes sociales et écologiques dans le Code de conduite des fournisseurs Prise en compte des critères ESG lors de l'achat d'articles publicitaires Réalisation d'un examen de diligence concernant le travail des enfants Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)
Écoblanchiment	L'écoblanchiment, ou greenwashing, peut avoir des conséquences juridiques et réglementaires et nuire à la confiance dans le Groupe Mobilière ainsi qu'à sa réputation, ce qui peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation.	Ancrage d'une communication transparente dans les prescriptions, telles que le Code de conduite, et les processus Organisation de formations et de mesures de sensibilisation Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)
Pénurie de main-d'œuvre qualifiée	Une prise en compte inappropriée de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée peut entraîner un manque de couverture des besoins du Groupe Mobilière en matière de compétences.	Ancrage d'une politique du personnel responsable dans les prescriptions Mesures visant à renforcer l'image du Groupe Mobilière en tant qu'employeur attrayant Développement des collaboratrices et collaborateurs afin de les fidéliser à la Mobilière et développer les compétences de demain Réalisation annuelle d'une enquête de satisfaction du personnel Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)

¹ Modèle cat nat: modèle utilisé pour évaluer les conséquences financières et actuarielles des catastrophes naturelles. Il s'agit d'un outil important dans le secteur de l'assurance et de la réassurance, en particulier dans le domaine de la gestion des risques.

Thèmes ESG générateurs de risque (suite)

Thème	Description	Principales mesures de réduction des risques
Questions sociales	Une prise en compte inappropriée de thèmes sociaux, tels que la satisfaction de la clientèle ou les intérêts d'autres parties prenantes (p. ex. milieux politiques ou partenaires) peut avoir un effet négatif sur la confiance dans le Groupe Mobilière. Une telle situation peut comporter des risques de réputation et influencer le résultat d'exploitation.	Ancrage d'une politique commerciale responsable et de principes éthiques dans les prescriptions Maintien d'un dialogue régulier avec les parties prenantes Mesure régulière de la satisfaction de la clientèle (voir rapport de gestion 2024) Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)
Réglementation	Le non-respect des lois, règlements et prescriptions internes peut avoir des conséquences juridiques et réglementaires et nuire à la confiance dans le Groupe Mobilière ainsi qu'à sa réputation, ce qui peut avoir un impact négatif sur le résultat d'exploitation.	Garantie de conditions-cadres propices à une gestion responsable des affaires Service d'alerte compliance pour le signalement des actes illicites ou contraires à l'éthique ainsi que des violations du Code de conduite et des prescriptions internes Prescriptions, processus et formations pour prévenir la corruption Prescriptions, processus et formations pour prévenir le blanchiment d'argent Prescriptions, processus et formations pour garantir la protection des données Traitement via le processus de risque à l'échelle du Groupe (voir rapport de gestion 2024)

Changement climatique

En tant qu'assureur et investisseur, la Mobilière est concernée par les effets du changement climatique. À l'avenir, la Suisse devrait connaître des fortes précipitations plus fréquentes et intenses, des vagues de chaleur plus rapprochées, des étés secs et des hivers peu enneigés. Afin de déterminer en amont les conséquences possibles à moyen ou à long terme sur son cœur de métier, la Mobilière a identifié et évalué, durant l'exercice sous revue, les risques physiques potentiels influencés par les changements climatiques ainsi que les risques de transition liés au passage à une économie sobre en carbone. Pour ce faire, elle a appliqué une méthodologie à deux niveaux bien établie:

- Identification des risques principaux: dans un premier temps, les risques potentiels pour le Groupe Mobilière selon la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) ont été identifiés. À cet effet, des échanges ont eu lieu avec des spécialistes internes et externes, notamment dans les domaines des assurances et des risques naturels, des placements de capitaux, du développement durable ou de la gestion des risques. Les travaux se sont également basés sur des études sectorielles et des analyses internes sur les dangers naturels.
- Évaluation des risques identifiés: dans un second temps, les risques ainsi identifiés ont fait l'objet d'une évaluation qualitative au niveau des branches d'assurance et des classes d'actifs. À cet égard, il a été tenu compte de différents horizons temporels (court, moyen et long terme), de la probabilité de survenance, de l'importance du risque pour la Mobilière (mesurée à l'aune du potentiel de perte). S'agissant des risques physiques, l'ampleur de l'évolution potentielle du risque (c'est-à-dire à quel point le risque peut augmenter ou diminuer) a aussi été prise en considération. Les risques ont été examinés en termes bruts, c'est-à-dire sans tenir compte des mesures de réduction des risques.

En ce qui concerne les assurances, les fortes précipitations, le ruissellement de surface et les crues fluviales ont été classés comme des risques élevés pour la branche des assurances choses, tout comme la grêle pour la branche des assurances véhicules à moteur. Quant aux placements de capitaux, l'analyse a montré que les risques transitoires, tels que les nouvelles réglementations, pouvaient peser sur la rentabilité des investissements dans les classes d'actifs que sont les actions et l'immobilier. Durant l'exercice sous revue, le risque potentiel correspondant a été jugé moyen.

Risques climatiques physiques classés comme importants

Risque climatique physique	Importance pour la Mobilière
Crues (fluviales): le niveau des eaux est nettement supérieur à la moyenne à long terme et le cours d'eau peut déborder.	À la Mobilière, environ un tiers des sinistres dus à des inondations/crues et près de 50% des charges résultent d'inondations provoquées par le débordement de cours d'eau.
Fortes précipitations et ruissellement de surface: précipitations d'une intensité élevée par rapport à leur durée. Les fortes précipitations entraînent un ruissellement de surface lorsque l'eau (provenant du débordement d'une rivière ou de la montée des eaux souterraines) reste à la surface du sol.	À la Mobilière, environ deux tiers des sinistres dus à des inondations/crues et 50% des charges résultent d'un ruissellement de surface.
Grêle: lors d'un violent orage, la grêle est provoquée par le réchauffement des masses d'air à la surface de la terre.	Chaque année, elle cause des millions de francs de dégâts aux véhicules, aux bâtiments et à l'agriculture. L'exposition de la Mobilière est forte surtout dans le domaine des véhicules à moteur.

Analyses de scénarios

Les analyses de scénarios climatiques peuvent être utilisées pour évaluer les risques climatiques avec plus de précision, adapter les produits d'assurance en conséquence et élaborer des stratégies durables concernant la gestion des multiples effets du changement climatique. Cela permet de renforcer la résilience de l'entreprise et contribue à la promotion d'une société et d'une économie plus résistantes.

Durant l'exercice sous revue, la Mobilière a effectué pour la première fois une analyse de scénarios lors de laquelle elle a examiné d'un point de vue qualitatif les risques climatiques classés comme élevés sur deux horizons temporels (moyen terme – d'ici à 2030, long terme – d'ici à 2050) et sur la base de deux scénarios climatiques futurs, en s'appuyant sur les scénarios du [Network for Greening the Financial System](#) (NGFS):

- un scénario à faibles émissions, conforme aux objectifs climatiques de la Suisse (zéro net d'ici à 2050), avec des émissions réduites et, par conséquent, des températures plus basses à la fin du siècle (réchauffement d'environ 1,5° C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle); et
- un scénario à fortes émissions, avec des émissions importantes et, partant, des températures plus élevées à la fin du siècle (réchauffement supérieur à 3° C).

L'analyse a tenu compte des macrotendances, des générateurs de risque et de l'impact des risques climatiques sur les autres risques ainsi que sur la demande de produits d'assurance et les prétentions en dommages-intérêts.

L'analyse de scénarios effectuée pour le portefeuille d'assurances montre que les risques jugés importants constitués par les crues (fluviales), les fortes précipitations et le ruissellement de surface pour la branche des assurances choses ainsi que par la grêle pour la branche des assurances véhicules à moteur sont élevés, notamment dans le cas d'un scénario à fortes émissions et à long terme. Cet état de fait est aussi dû à l'incertitude croissante et à l'intensification du phénomène.

Dans le cas d'un scénario à faibles émissions, le risque est considéré comme moyen à moyen terme. Il en va de même pour la grêle, bien que les nouvelles technologies vertes, telles que les panneaux solaires, soient massivement développées et présentent une exposition élevée dans le cas d'un scénario à faibles émissions. Les dommages causés à ces installations sont toutefois pris en charge pour l'essentiel par les établissements cantonaux d'assurance. Les véhicules à moteur équipés de nouvelles technologies, comme les véhicules électriques, sont exposés à la grêle dans la même mesure que les véhicules à énergie fossile et n'augmentent donc pas le risque.

Atténuation des risques climatiques

Depuis l'exercice sous revue, les «risques climatiques dans les placements (immobilier inclus)» et les «risques climatiques dans le secteur non-vie» ainsi que la réalisation de l'objectif climatique de

l'entreprise à l'horizon 2030 sont traités parmi les risques opérationnels relevant du processus de risque à l'échelle du Groupe. En outre, le Groupe Mobilière et la Coopérative mettent en œuvre différentes mesures visant à réduire les risques climatiques physiques importants:

- [Soutien de projets de villes-éponges dans le cadre de l'engagement sociétal](#)
- [Soutien de projets de prévention des crues et d'autres risques naturels dans le cadre de l'engagement sociétal](#)
- [Partenariat de recherche visant à développer un savoir-faire et des bases scientifiques dans le domaine du changement climatique, des événements météorologiques extrêmes et de l'adaptation au climat dans le cadre de l'engagement sociétal](#)
- [La Souscription Assurances choses évalue les risques naturels et leurs conséquences financières potentielles \(modèles cat nat\).](#)
- [Règlement des sinistres respectueux des ressources](#)
- [Grâce à divers outils, les clientes et clients sont en mesure de prévenir les sinistres.](#)

Gestion responsable des affaires

Pour la Mobilière, pratiquer une gestion responsable des affaires courantes est hautement prioritaire. Elle a mis en place différents concepts et mesures afin d'y parvenir.

Code de conduite: la référence

Adopté par le Conseil d'administration de la Holding et contraignant, le Code de conduite est l'expression de la responsabilité entrepreneuriale et de la culture d'entreprise de la Mobilière. Il oblige les membres du personnel à tous les échelons du Groupe Mobilière et des agences générales à adhérer aux principes fondamentaux d'éthique professionnelle et à faire preuve d'intégrité, et garantit le respect des lois et prescriptions en vigueur. Par ailleurs, il définit la manière dont la durabilité s'intègre dans le quotidien professionnel. Il porte également sur le respect des droits humains et des normes internationales reconnues par la Suisse.

La Mobilière a ancré les principaux thèmes du Code de conduite dans des instructions et des prescriptions. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière⁶ et des agences générales, quel que soit leur échelon hiérarchique, sont tenus de suivre une formation sur le Code de conduite lors de leur entrée en fonction, puis tous les deux ans.

Les filiales autonomes sur le plan opérationnel doivent adopter le Code de conduite du Groupe Mobilière comme norme minimale et l'adapter si nécessaire à leur modèle d'affaires.

Entièrement remanié en 2024, le Code de conduite réunit des aspects essentiels de la Mobilière, comme les valeurs «humains, proches, responsables», la responsabilité sociétale ainsi que la vision de la conduite et de la clientèle. Il explique comment ces

⁶ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

aspects sont vécus au quotidien, comment se déroule la collaboration, comment les clientes et clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux sont gérés et comment la Mobilière s'engage au niveau sociétal.

Service d'alerte compliance

Le Code de conduite prévoit que tout acte susceptible d'être contraire à la loi ou à l'éthique ainsi que toute infraction au Code de conduite et aux prescriptions internes doivent être communiqués aux responsables hiérarchiques ou au Service d'alerte compliance. Tout soupçon d'acte de criminalité économique, en particulier de fraude et de corruption, doit être obligatoirement annoncé. Les signalements et les infractions peuvent être transmis de manière anonyme et confidentielle par l'intermédiaire du Service d'alerte compliance. Ce service est également à la disposition de la clientèle, des fournisseurs et des partenaires commerciaux.

Le Compliance Office Groupe étudie tous les signalements et prend les mesures nécessaires. L'ensemble des documents et informations sont traités de manière confidentielle et donc conservés en lieu sûr.

La Mobilière sanctionne toute violation des prescriptions légales, du Code de conduite ainsi que des instructions et prescriptions internes. La responsabilité incombe à la supérieure ou au supérieur hiérarchique concerné, avec l'assistance du Compliance Office Groupe, du Service juridique du Groupe et du secteur Ressources humaines. Les infractions peuvent entraîner des conséquences tant en droit du travail qu'en droit civil ou pénal (blâme, licenciement, dommages-intérêts ou plainte pénale).

Lutte contre la corruption

L'octroi d'avantages indus ou le paiement de sommes d'argent injustifiées dans l'attente d'une contrepartie ou d'une contre-affaire est préjudiciable tant pour l'économie que pour la société. La Suisse est généralement connue pour être un pays où le taux de corruption est faible et où la législation anticorruption est strictement réglementée et appliquée. Le risque de corruption dans les entreprises suisses du secteur de l'assurance est le même que dans d'autres branches du secteur des services en Suisse.

Le Groupe Mobilière ne tolère aucune forme de corruption ou de trafic d'influence et n'accorde par conséquent aucun avantage indu (p. ex. invitations ou cadeaux de grande valeur) qui serait de nature à influencer agentes et agents ainsi que les décideuses et décideurs publics et privés dans l'exercice de leurs fonctions. Cet engagement est inscrit aussi bien dans le [Code de conduite](#) pour le personnel que dans le Code de conduite des fournisseurs, qui s'applique aux fournisseurs et prestataires de services. Une disposition d'exécution interne complémentaire règle en outre l'acceptation et la remise de cadeaux et d'autres avantages ainsi que le processus d'invitation.

Lorsqu'une collaboratrice ou un collaborateur se trouve dans une situation où ses intérêts personnels sont en contradiction avec ses obligations professionnelles, il peut en résulter des consé-

quences négatives pour la Mobilière et sa clientèle. Ces conflits d'intérêts potentiels doivent être évités. Si ce n'est pas possible, la personne concernée doit se récuser et informer immédiatement et de sa propre initiative sa supérieure ou son supérieur ou le Compliance Office Groupe. Le Groupe Mobilière a édicté des prescriptions ad hoc régissant l'obligation et les processus d'annonce concernant les mandats, les charges publiques et les activités accessoires. Ces processus permettent d'identifier les conflits d'intérêts à un stade précoce et d'en régler le traitement.

En outre, le Groupe Mobilière est attaché aux principes du marché libre et de la libre concurrence et ne tolère aucun accord ou pratique concertée avec d'autres entreprises ayant pour but ou pour effet de restreindre la concurrence de manière illicite. Il attend le même comportement de la part de ses partenaires commerciaux et des autres acteurs du marché.

Dans le cadre de la formation obligatoire sur le Code de conduite, l'ensemble du personnel du Groupe Mobilière⁷ et des agences générales suit une formation sur ces thèmes tous les deux ans.

En 2023, une procédure pénale a été ouverte à l'encontre d'un collaborateur d'une agence générale pour fraude et corruption, notamment au détriment de Mobilière Suisse Société d'assurances SA. Le cas a été traité dans le cadre de l'enquête de compliance interne et les rapports de travail ont été résiliés. L'instruction pénale est maintenant terminée et la procédure pénale est imminente. Durant l'exercice sous revue, aucun autre cas de fraude ou de corruption au sens pénal n'était connu ni n'a été signalé.

Écoblanchiment (greenwashing)

La diffusion de déclarations fallacieuses, infondées ou trompeuses à l'intention de la clientèle, des partenaires commerciaux et des investisseurs peut véhiculer de fausses impressions quant à la durabilité d'un produit, d'un service ou d'une activité commerciale. Pour prévenir ce risque et garantir une communication transparente et claire en matière de développement durable, la Mobilière édicte des prescriptions, les ancre dans ses processus et sensibilise son personnel via des formations.

Mobilière Suisse Asset Management SA traite des risques d'écoblanchiment dans une instruction relative à la durabilité dans la gestion de fortune. En outre, depuis 2023, les collaboratrices et collaborateurs responsables des placements de capitaux collectifs durables suivent une formation obligatoire dans ce domaine.

Durant l'exercice sous revue, la Mobilière a participé, par le biais de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), à l'élaboration de l'Autorégulation relative à la prévention de l'écoblanchiment dans le cas d'assurances-vie liées à des participations se référant à la durabilité, qu'elle a signée. L'autorégulation définit une norme minimale uniforme pour les assurances vie liées à des

⁷ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

participations axées sur la durabilité et fixe des exigences en matière d'organisation, de conception de produits et de distribution. L'accent est mis sur trois thèmes principaux: la confirmation de la conformité ESG des produits et/ou des fonds, la formation des conseillères et conseillers qui les vendent, et l'adaptation du profil d'investissement. Dès 2023, la Mobilière a obtenu de la FINMA une autorisation quant à la conformité ESG du [Mobilière Community Sustainable Goals Fund](#).

Blanchiment d'argent

En tant qu'entreprise d'assurance opérant dans les domaines de l'assurance vie et des hypothèques, le Groupe Mobilière doit veiller à ce que des fonds illicites ne soient pas dissimulés dans des produits ni introduits dans le circuit financier ordinaire. Le Groupe Mobilière respecte toutes les obligations de diligence en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La mise en œuvre s'effectue au moyen de directives et de processus internes comprenant notamment des prescriptions relatives à l'obligation de vérifier l'identité, aux clarifications concernant l'ayant droit économique, à la surveillance des transactions et relations d'affaires présentant un risque accru ou à la procédure à suivre en cas de soupçon de blanchiment d'argent. Les collaboratrices et collaborateurs concernés par ces prescriptions dans leur domaine de travail reçoivent une formation lors de leur entrée en fonction, puis tous les trois ans et plus si nécessaire (p. ex. en cas de modification de la réglementation).

En outre, le Groupe Mobilière est affilié à l'Organisme d'autorégulation de l'Association Suisse d'Assurances (OAR-ASA) et doit se conformer aux obligations de diligence édictées par cet organisme. Des contrôles périodiques sont effectués par l'organe de révision externe, qui rend compte à l'OAR-ASA, qui est lui-même placé sous la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Protection et sauvegarde des données

En tant qu'assurance, la Mobilière traite une grande quantité de données à caractère personnel. Une protection insuffisante de ces données peut entraîner une perte de la sphère privée ou une usurpation d'identité, mais aussi nuire à la réputation et au résultat d'exploitation de l'entreprise ainsi qu'à la confiance qui lui est accordée. Des mesures appropriées doivent donc être prises pour garantir la confidentialité et l'intégrité de toutes les données et prévenir toute violation de la protection des données.

La Mobilière traite les données de sa clientèle, de son personnel et de ses partenaires commerciaux systématiquement avec soin et discrétion. Le traitement et la transmission des données ont lieu exclusivement dans le strict respect des dispositions légales et des réglementations internes. Disponibles sur le site web de l'entreprise, huit [déclarations de protection des données](#) décrivent de manière transparente, pour chaque domaine thématique, comment et à quelle fin les données personnelles sont

traitées. Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière⁸ et des agences générales suivent chaque année une formation sur la protection des données. Ils sont aussi formés régulièrement sur la cybersécurité et la sécurité de l'information. En outre, ils sont sensibilisés aux dangers actuels au moyen de tests d'hameçonnage. Les filiales autonomes sur le plan opérationnel sont responsables de la formation et de la sensibilisation de leur personnel en matière de protection des données et de cyberprotection.

Lors de la transmission, du traitement et de l'archivage d'informations et de données, seuls des instruments et des canaux offrant une sécurité suffisante contre tout accès ou toute modification ou perte non autorisée peuvent être utilisés. Lors de la planification de traitements de données personnelles, des mesures de protection des données sont systématiquement prévues (protection des données dès la conception, ou «Privacy by Design», et protection des données par défaut, ou «Privacy by Default»).

La Mobilière accorde une grande importance aux préoccupations de ses clientes et clients concernant la protection de leurs données. Toutes les demandes de renseignements et de suppression que la Mobilière a reçues durant l'exercice sous revue ont été traitées dans le délai légal.

En 2023, à la demande d'un client, l'Autorité de protection des données de la Principauté de Liechtenstein a ouvert une enquête sur la conformité de la déclaration de protection des données de Mobilière Suisse Société d'assurances SA avec le Règlement européen sur la protection des données. L'Autorité de protection des données de la Principauté de Liechtenstein ne s'étant plus exprimée à ce sujet depuis octobre 2023, nous pouvons partir du principe que l'affaire est close.

Achats

Durant l'exercice sous revue, le Groupe Mobilière a acheté des biens et des services pour une valeur de 312,8 MCHF (2023: 243,2 MCHF). La Mobilière étant une entreprise d'assurance, le groupe de marchandises «Prestations de conseil» est à l'origine de l'essentiel de ses achats.

Lors de ses achats de produits et de services, la Mobilière souhaite éviter d'enfreindre les normes sociales ou écologiques fondamentales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Les processus d'achat sont régis par une instruction interne applicable aux trois unités d'achat décentralisées du Groupe Mobilière⁹. Cette instruction comprend le Code de conduite des fournisseurs en matière d'achats responsables. Certains fournisseurs¹⁰ des trois unités d'achat sont tenus contractuellement par le Code de conduite des fournisseurs de respecter les normes juridiques,

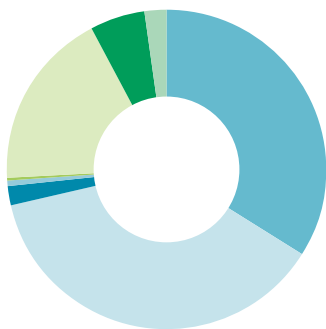
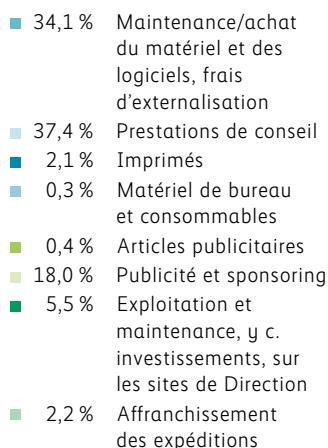
⁸ Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

⁹ Champ d'application: Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

¹⁰ En font notamment partie tous les fournisseurs pour lesquels l'examen de diligence annuel montre qu'il existe un risque accru ou élevé en matière de travail des enfants, selon l'indice de l'UNICEF «Children's Rights in the Workplace Index».

Répartition des achats des sites de Direction en 2024

par catégorie de biens ou de services



sociales et écologiques fondamentales tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Il s'agit notamment des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des conventions pertinentes sur la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles. D'autres normes de conduite des fournisseurs de portée équivalente peuvent être reconnues après examen par le Service juridique du Groupe. Les filiales autonomes sur le plan opérationnel décident en toute indépendance de leurs achats. À cet égard, les prescriptions du [Code de conduite](#) doivent être respectées. En ce qui concerne les 80 agences générales, l'instruction s'applique aux achats informatiques ainsi qu'aux travaux d'aménagement, de transformation, d'agrandissement et de nouvelles constructions des agences générales.

S'agissant de l'achat d'articles publicitaires et de textiles, des règles d'identité visuelle prescrivent la prise en compte de critères de durabilité en ce qui concerne la qualité, l'origine, le transport et l'emballage de ces articles. Cette approche permet de proposer aux agences générales et au personnel du Groupe Mobilière¹¹, via l'e-shop, une large gamme de produits achetés de manière responsable, tout en réduisant les émissions de CO₂ de l'assortiment.

Examen de diligence relatif au travail des enfants

Conformément aux prescriptions du code suisse des obligations, le Groupe Mobilière procède chaque année à un examen de diligence concernant le travail des enfants. En tant qu'entreprise de services, la Mobilière n'est confrontée à aucun risque direct lié au travail des enfants. Chaque année, les achats effectués par les trois unités d'achat décentralisées sont contrôlés afin de déterminer l'existence éventuelle de risques indirects liés au travail des enfants. En 2024, les filiales autonomes sur le plan opérationnel ont elles aussi été invitées à examiner leurs achats et à signaler les cas suspects. De plus, il a été demandé aux fournisseurs présentant un risque accru selon l'indice de l'UNICEF [«Children's Rights in the Workplace Index»](#) de présenter une confirmation selon laquelle les obligations de diligence en matière de travail des enfants sont respectées tout au long de la chaîne d'approvisionnement. L'examen a montré que le Groupe Mobilière ne collabore avec aucun fournisseur ou prestataire dans des pays présentant un risque élevé («heightened»). S'agissant des fournisseurs et prestataires présentant un risque moyen («enhanced»), le Code de conduite des fournisseurs mentionné plus haut est respecté. Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun soupçon fondé de travail d'enfants dans la chaîne d'approvisionnement de biens et de services.

¹¹ Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

Dans son cœur de métier, la Mobilière évalue constamment la manière de rendre plus durables ses produits et prestations de service, ainsi que les processus qui leur sont liés. S'agissant de l'ancrage stratégique des critères ESG dans ses activités de base, elle s'appuie sur des normes de durabilité internationales, telles que les Principes pour une assurance responsable (PSI).

En sa qualité d'assureur, la Mobilière prend en charge les risques qui pèsent sur sa clientèle et la protège ainsi contre les conséquences économiques et sociales des sinistres. Son cœur de métier englobe des produits d'assurance vie et non-vie, que complètent les prestations de service fournies par ses filiales et participations.

Approche

La durabilité dans les affaires d'assurance s'inscrit dans un cadre général défini par les prescriptions légales et réglementaires, par la conception des produits et la fixation des prix en fonction du risque, ainsi que par le principe de solidarité. Afin de soutenir l'intégration stratégique des critères ESG tout au long de sa chaîne de création de valeur traditionnelle, le Groupe Mobilière adhère à des principes de durabilité internationaux, tels que les [Principes pour une assurance responsable](#) (PSI).

La Mobilière tient compte de l'impact de ses activités sur l'environnement et la société, dès la conception des produits et au niveau de la gestion des sinistres. Comme les effets du changement climatique placent toutefois les entreprises d'assurance devant de nouveaux défis, par exemple en raison des dommages considérables pouvant être causés par les phénomènes météorologiques extrêmes, la Mobilière tient aussi compte des risques ESG dans cette perspective.

Les règles d'acceptation et de souscription de la Mobilière sont régies par une instruction interne. En non-vie, la politique de souscription du Groupe Mobilière n'est pas dictée uniquement par l'évaluation individuelle du risque; elle exclut les branches qui, pour des raisons éthiques, ne correspondent pas au Groupe. Avec le service «Analyse spatiale et risques naturels», la Mobilière dispose d'un centre de compétences interne pour l'évaluation des risques naturels. Dans les régions fortement exposées à ces risques, par exemple, la souscription de certains risques individuels requiert que certaines conditions soient remplies, l'accent étant mis notamment sur des mesures de prévention d'ordre architectural, dont l'effet protecteur rend possible la conclusion d'une assurance. Afin de comprendre encore mieux les risques physiques liés au changement climatique et les dommages en résultant, la Mobilière Coopérative soutient en outre la recherche en [climatologie et sur les risques naturels menée par l'Université de Berne](#). Dans la mesure du possible, elle intègre dans son cœur de métier les enseignements qui en sont tirés.

En prévoyance professionnelle, la Mobilière n'applique aucune exclusion uniquement en vertu de critères de durabilité. Toutefois, si elle décèle, lors de l'examen du risque, des indices d'infraction à la législation en vigueur ou de non-respect des droits humains par la personne qui soumet la proposition d'assurance, elle peut refuser cette dernière après clarification appropriée du cas.

En ce qui concerne le règlement des sinistres, la Mobilière prône la réparation plutôt que le remplacement des biens endommagés, et récompense notamment une telle démarche par des franchises avantageuses. Le Groupe Mobilière applique un modèle d'affaires basé sur un fort ancrage régional et faisant appel à des prestataires locaux. Son organisation de sinistres décentralisée favorise ainsi les circuits courts. De plus, le recours à la téléexpertise et à des services numériques permet de réduire les déplacements.

Produits

Divers produits d'assurance de la Mobilière intègrent des aspects liés à la durabilité.

- Afin de ménager les ressources naturelles, la Mobilière étudie l'applicabilité du principe «réparer plutôt que remplacer en cas de sinistres» pour différents produits. Au niveau des assurances véhicules à moteur, différentes variantes de franchise sont déjà proposées afin de privilégier la réparation plutôt que le remplacement, par exemple dans le cas d'un dommage au pare-brise. Ce principe est aussi appliqué, dans la mesure du possible, aux dommages au bâtiment consécutifs à une effraction.
- Le risque d'être victime de cybercriminalité est en hausse. La Mobilière propose aux particuliers et aux entreprises une cyberassurance qui couvre, entre autres, les conséquences d'attaques informatiques, de harcèlement et d'escroquerie sur internet. Ces produits sont conçus à la fois pour prévenir ou limiter les dommages et pour renforcer la capacité des personnes ou systèmes concernés à gérer les répercussions d'un sinistre et à s'en relever. Le facteur humain étant le plus grand facteur de risque en matière de cybercriminalité, la formation de sensibilisation aux cyberrisques constitue un service de prévention très efficace. Le personnel des entreprises y apprend le comportement à adopter en cas de cybermenaces et teste les connaissances acquises à l'aide de simulations. La Mobilière assortit sa cyberassurance pour PME d'incitations ciblées: lorsqu'une PME met en œuvre des mesures de prévention des sinistres ou de renforcement de la résilience, ces investissements ont un effet positif sur le tarif d'assurance.
- Le Mobilière Community Sustainable Goals Fund peut être intégré à l'assurance vie liée à des fonds. Il se concentre sur les placements qui soutiennent la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En 2024, la priorité a été donnée aux ODD «Bonne santé et bien-être», «Eau propre et assainissement», «Énergie propre et d'un coût abordable», «Consommation et production responsables» et «Mesures relatives à la lutte contre les changements clima-

tiques». S'agissant de la sélection des entreprises dans lesquelles il investit, le fonds retient uniquement celles qui ont un impact positif sur au moins l'un de ces objectifs, sans toutefois compromettre de manière significative aucun des 17 autres objectifs. Les investisseuses et investisseurs sont interrogés sur le choix des ODD que le fonds doit soutenir, par le biais d'une procédure de consultation.

La Mobilière propose des solutions d'assurance pour les équipements technologiques durables de particuliers et de PME, tels que les installations photovoltaïques, ou pour les voitures de tourisme à propulsion alternative et écologique. D'autre part, elle offre une protection contre les conséquences du changement climatique, par exemple via l'assurance météorologique basée sur les géodonnées destinée aux exploitations agricoles.

Prestations de service

À travers ses partenariats et participations dans des sociétés, la Mobilière offre ponctuellement à ses clientes et clients des prestations de service supplémentaires.

- Sur le plan de la prévention, les spécialistes de sa filiale Mobilière Suisse Risk Engineering SA conseillent la clientèle entreprises dans divers domaines: protection contre les incendies et les inondations, sécurité au travail, protection des personnes, sécurité informatique, protection contre les effractions et protection du patrimoine. Ce faisant, ils sensibilisent également aux risques liés aux substances et produits nocifs pour l'environnement et informent sur les possibilités de stockage et de destruction écologique de ces substances et produits. Les différents points identifiés lors de ces conseils sont ensuite intégrés dans les offres d'assurance individuelles.
- Aux propriétaires souhaitant remplacer leur chauffage, la filiale Buildigo SA fournit le conseil incitatif du programme «[chauffez renouvelable](#)» de la Confédération. En outre, un calculateur numérique gratuit établit une estimation des coûts de la rénovation envisagée et indique aux clientes et clients les subventions et options de financement disponibles.

Mesures, progrès et développements durant l'année sous revue

Manager CO₂ pour PME

Les entreprises sont tenues d'atteindre l'objectif «zéro net» d'ici à 2050. Or, comme le révèle l'étude [«Swiss Sustainability Gap»](#) menée par BAK Economics sur mandat de la Mobilière, de nombreuses PME manquent de ressources pour évaluer leur situation et élaborer un plan de mesures approprié. C'est là qu'intervient le [Manager CO₂ pour PME](#), qui peut être diffusé grâce à la collaboration avec un éditeur de logiciels. Cette application analyse l'empreinte carbone de l'entreprise, émet des recommandations d'action et suggère une stratégie de décarbonation individuelle.

Couverture complémentaire dans l'assurance bâtiments PME

À travers une couverture complémentaire dans l'assurance bâtiments PME qui peut être souscrite depuis l'année sous revue, la Mobilière soutient la prise en compte de la durabilité dans l'élimination de dommages matériels ou la mise en œuvre de mesures ordonnées par les autorités (p. ex. passage à un système de chauffage durable, promotion de la propre production de courant, optimisation de l'enveloppe ou des vitrages du bâtiment, utilisation de matériaux de construction écologiques et mesures de protection incendie). La Mobilière prend à sa charge les coûts supplémentaires découlant de ces mesures de durabilité jusqu'à CHF 50 000 au maximum par événement.

Évolution des contrats d'assurance et des contrats portant sur des véhicules à propulsion écologique

En 2024, le nombre de contrats d'assurance conclus pour des installations photovoltaïques a augmenté de 29, % (2023: 42,7 %). L'assurance véhicules à moteur CleverDrive, qui récompense les conductrices et conducteurs jusqu'à 30 ans pour leur conduite douce et donc plus respectueuse des ressources, a elle aussi progressé, affichant une hausse de 9,7 % (2023: 11,4 %). Reflet de la tendance générale observée sur le marché automobile, le nombre de contrats concernant des voitures de tourisme à propulsion alternative et écologique s'est accru de 22,3 % (2023: 25,8 %).

Élargissement du projet pilote «Réparer plutôt que remplacer» aux smartphones

Durant l'année sous revue, la Mobilière a testé dans le cadre d'un projet pilote l'applicabilité du principe «réparer plutôt que remplacer» aux dommages causés aux smartphones. En cas de sinistre, la cliente ou le client pouvait opter soit pour un smartphone neuf soit pour un appareil reconditionné de manière professionnelle, tout en bénéficiant d'un règlement encore plus simple du sinistre (livraison à domicile le lendemain), sans franchise, et en réduisant son empreinte carbone. Afin d'évaluer les effets possibles d'une telle approche, la Mobilière en a fait calculer le potentiel d'économie de CO₂ tout au long de la chaîne de création de valeur d'un iPhone pour divers scénarios de sinistre.

Avec ses placements de capitaux, le Groupe Mobilière promeut une économie responsable et respectueuse du climat. La réalisation de rendements conformes au marché est donc toujours en harmonie avec l'orientation durable du Groupe.

S'élevant à près de 21 milliards de CHF, les actifs du Groupe Mobilière sont gérés par Mobilière Suisse Asset Management SA. Ils sont un puissant levier favorisant la réalisation des objectifs de durabilité de la Mobilière ainsi que la transition vers une économie à faibles émissions carbone.

Gouvernance de Mobilière Suisse Asset Management SA

Le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Asset Management SA surveille la mise en œuvre de la stratégie de développement durable ainsi que la réalisation de ses objectifs à moyen et à long terme, définis en 2022.

Le Comité de direction de Mobilière Suisse Asset Management SA est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable dans le processus d'investissement. Il définit notamment la conception des directives régissant les exclusions de placements, l'engagement de l'entreprise et l'exercice des droits de vote, et en surveille l'application.

Dans les secteurs spécialisés de Mobilière Suisse Asset Management SA, des «champions ESG» sont responsables de la réalisation des objectifs de durabilité. Ils assument la responsabilité des thématiques relevant du développement durable dans leur secteur, créant des bases communes et développant une compréhension et des approches uniformes en vue de la mise en œuvre. La personne responsable des placements durables («Head of Sustainability») assure le développement de ces approches de la durabilité et veille à ce que les champions ESG puissent échanger régulièrement. Deux fois par an, Mobilière Suisse Asset Management SA rend compte au Comité de direction de Mobilière Suisse Holding SA des progrès effectués dans la réalisation des objectifs annuels et à long terme de la gestion des actifs du Groupe. Le Comité «Placements et risques» du Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA en est aussi informé à intervalles réguliers, ou aussi souvent que la situation l'exige. La réalisation des objectifs annuels a été intégrée dans la convention d'objectifs annuels du Comité de direction de Mobilière Suisse Asset Management SA.

Placements de capitaux durables

Mobilière Suisse Asset Management SA veille à gérer et à investir les actifs du Groupe Mobilière de manière responsable, quelle que soit la catégorie de placements. Le but est d'investir de façon à réduire les éventuels effets négatifs des placements et à soutenir des actions durables. Or les questions de durabilité, telles que le changement climatique, peuvent agir comme des facteurs de risque et affecter la rentabilité du portefeuille de placements, en raison par exemple de dépréciations des actifs ou de pertes subies sur les marchés financiers ou le marché du crédit. Les changements politiques et de réglementation ainsi que les innovations technologiques peuvent aussi nécessiter de réévaluer les actifs. La prise en compte systématique des questions de durabilité permet à Mobilière Suisse Asset Management SA d'identifier ces risques, de les évaluer de manière appropriée et, le cas échéant, de les

réduire. Dans le même temps, de nouvelles opportunités s'offrent à la Mobilière en matière d'investissements, car les entreprises qui s'engagent dans la transition et proposent des solutions aux défis posés par les questions de durabilité se ménagent de futurs avantages concurrentiels et sont donc très intéressantes, tant dans une perspective de durabilité que sur le plan financier.

Approche

Avec la signature des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI), le Groupe Mobilière et Mobilière Suisse Asset Management SA se sont engagés à respecter les six principes fondamentaux qui y sont arrêtés. Le Groupe Mobilière a délégué leur application à Mobilière Suisse Asset Management SA dans l'instruction interne «Placements responsables». L'approche suivie dans ce domaine est également réglée dans une instruction relative à la durabilité de la gestion des actifs, édictée par Mobilière Suisse Asset Management SA. La part des placements conformes à cette approche est régulièrement mesurée.

Exclusions

Dans ses activités de placement et d'investissement, Mobilière Suisse Asset Management SA exclut systématiquement certaines entreprises, conformément à ses directives de placement internes. La liste «Recommandations d'exclusion» de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR) sert à la fois de base aux exclusions de placements directs et d'exigences minimales dans le choix des fonds de tiers. L'ASIR recommande à ses membres d'exclure les entreprises dont les activités sont en infraction avec sa base normative du fait de leurs produits ou de leurs pratiques commerciales et dans lesquelles des lacunes subsistent en matière de durabilité, malgré les mesures, par exemple de dialogue, qu'elles se sont engagées à prendre pour les combler. De plus, pour les placements directs en actions et en obligations, sont exclus les investissements dans les armes, le charbon, les énergies sujettes à controverse et la pornographie si ces activités sont à l'origine de plus d'une certaine part du chiffre d'affaires de l'entreprise concernée, car elles ne sont pas compatibles avec les valeurs de la

Mobilière. Pour ce qui est des fonds de tiers, la priorité va à ceux qui excluent également ces activités aussi complètement que possible. Les exclusions s'appliquant aux placements alternatifs couvrent les mêmes domaines.

Intégration de critères de durabilité

Dans son processus de décision de placements, Mobilière Suisse Asset Management SA intègre des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (critères ESG) basés sur les notations ESG et les données climatiques provenant d'agences de recherche et de notation reconnues, comme Inrate SA et MSCI Inc. Ses analyses tiennent compte des données climatiques aussi bien rétrospectives que prospectives, car elle évalue non seulement les actions passées des entreprises, mais également leur engagement pour l'avenir. De plus, l'efficacité de sa politique de placement durable est mesurée, agrégée et évaluée à l'aide des notations ESG des entreprises, aussi bien de manière absolue que par rapport à des indices de référence pertinents.

Portefeuille de placements et changement climatique

Mobilière Suisse Asset Management SA observe en permanence les éventuels risques ainsi que les opportunités que présente le changement climatique, car ils peuvent avoir des effets sur la situation financière des entreprises du portefeuille de placements. Afin de mieux identifier et piloter les risques climatiques liés aux placements en actions et en obligations qu'elle détient directement, elle se sert des données sur les équivalents CO₂ (CO₂e) publiées par MSCI, qui lui permettent d'évaluer les émissions en CO₂e de ses engagements en actions et en obligations. Pour faire face aux risques climatiques, Mobilière Suisse Asset Management SA entend réduire l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprises et la mettre en conformité avec les exigences de l'Accord de Paris sur le climat. S'appuyant à cet effet sur le scénario «zéro net» le plus ambitieux du sixième rapport d'évaluation du GIEC, elle vise une réduction de 84 % d'ici 2050 des intensités du chiffre d'affaires pour les émissions des scopes 1 et 2 des portefeuilles d'actions et d'obligations. La trajec-

Exclusions appliquées par Mobilière Suisse Asset Management SA

Thème d'exclusion	Critères appliqués	Source
Comportement / armes controversées	Exclusions relatives au comportement adopté (dialogue non fructueux), entreprises actives dans les mines antipersonnel, les armes à sous-munition ou les armes nucléaires en dehors du TNP ¹	ASIR
Armes	>20 % du chiffre d'affaires liés au commerce des armes ou entreprises appartenant au secteur «Aérospatiale et défense» selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard)	Inrate
Charbon	>25 % du chiffre d'affaires liés au charbon ou à des projets d'expansion dans les secteurs de l'énergie, des mines ou des infrastructures	Urgewald
Énergie controversée	>50 % du chiffre d'affaires liés à une production non conventionnelle (p. ex. sables bitumineux, fracturation hydraulique ou forages dans l'Arctique), à l'exception des entreprises définies comme «investisseur» ou «industrie» par Urgewald	Urgewald
Pornographie	>5 % du chiffre d'affaires liés au divertissement pour adultes	Inrate

¹ TNP: traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

toire de réduction se base sur les intensités du chiffre d'affaires de l'univers de placement de 2018. Enfin, un concept de réalisation d'analyses de scénarios ciblées est en cours d'élaboration. Il vise à assurer une meilleure compréhension des opportunités et des risques découlant de divers scénarios.

Traçabilité de l'or

En 2023, Mobilière Suisse Asset Management SA a reconnu l'importance de la traçabilité de l'or, s'engageant à faire de cette traçabilité l'exigence minimale à respecter lors de tout achat d'or physique. Durant l'année sous revue, elle a réalisé un filtrage sélectif du marché suisse de l'or, afin d'y repérer les produits responsables.

Engagement: améliorer le comportement des entreprises par le dialogue

En tant que membre de l'ASIR, Mobilière Suisse Asset Management SA s'engage à dialoguer et à collaborer de manière ciblée, par l'intermédiaire de l'association, avec les entreprises qui ne remplissent pas encore les critères de durabilité de cette dernière, afin de les encourager à améliorer leur comportement dans ce domaine. Elle continue en l'occurrence à mettre l'accent sur la question climatique, encourageant les entreprises à se développer dans le respect des exigences de l'Accord de Paris.

Exercice actif des droits de vote liés aux placements directs

Pour toutes les actions qu'elle détient directement, Mobilière Suisse Asset Management SA est soutenue dans l'exercice de ses droits de vote par Achmea Investment Management B.V., un partenaire Eurapco et prestataire européen spécialisé. Dans ce contexte, les principes de vote et d'élection du Groupe Mobilière et de Mobilière Suisse Asset Management SA sont appliqués aussi bien pour les actions suisses que pour les actions étrangères, conformément à des directives régulièrement réexaminées ainsi qu'aux recommandations de vote découlant des recherches effectuées par Institutional Shareholder Services (ISS) et Achmea Investment Management B.V.

Investissements à impact climatique

Depuis 2023, Mobilière Suisse Asset Management SA constitue un portefeuille qui doit non seulement offrir un rendement financier intéressant, mais également contribuer à limiter le changement climatique. Le but est d'encourager des placements dans des infrastructures favorisant la transition énergétique. Afin que l'impact climatique soit aussi crédible et important que possible, l'accent est mis sur des projets de construction dans des pays présentant un déficit de financement et une production d'électricité particulièrement intensive en CO₂. Fin 2024, environ 40 millions d'USD étaient à disposition de différents gestionnaires de fonds, qui se serviront de ces capitaux ces prochaines années.

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

Placements conformes à l'instruction interne

«Placements responsables»

À la fin de l'année sous revue, 79 % des placements du Groupe Mobilière gérés par Mobilière Suisse Asset Management SA étaient conformes à l'instruction interne «Placements responsables», tandis que pour 21 %, l'application du concept d'investissement responsable était à l'étude (p. ex. pour les emprunts d'État) ou n'était pas possible en raison de la catégorie de placements (p. ex. pour les dépôts à terme, avoirs bancaires, prêts).

Mesure des effets de la politique de placement durable à l'aide de notations ESG

Fin 2024, 88,4 % (2023: 87,2 %) du portefeuille d'obligations et 69,4 % (2023: 72,3 %) du portefeuille d'actions étaient investis dans des classes de notation allant de B- à A+ selon Inrate SA.

Indicateurs climatiques des placements

Durant l'année sous revue, les émissions de CO₂ en valeur absolue se sont élevées à 78 412 t CO₂e pour le portefeuille d'actions et à 54 449 t CO₂e pour le portefeuille d'obligations d'entreprises (scopes 1 et 2). L'intensité carbone moyenne pondérée (Weighted Average Carbon Intensity, WACI) du portefeuille d'actions a atteint 71,54 pour les scopes 1 et 2, et 956,55 pour le scope 3 (couverture: 99,7 %). Pour le portefeuille d'obligations d'entreprises, cet indicateur était de 25,28 pour les émissions des scopes 1 et 2, et de 446,1 pour les émissions du scope 3 (couverture: 43,8 %). Comme décrit dans le paragraphe précédent, des objectifs «WACI» sont fixés chaque année afin de réduire les émissions carbone. En 2024, ces objectifs ont été atteints au niveau tant des actions que des obligations d'entreprises.

Test de compatibilité climatique PACTA 2024

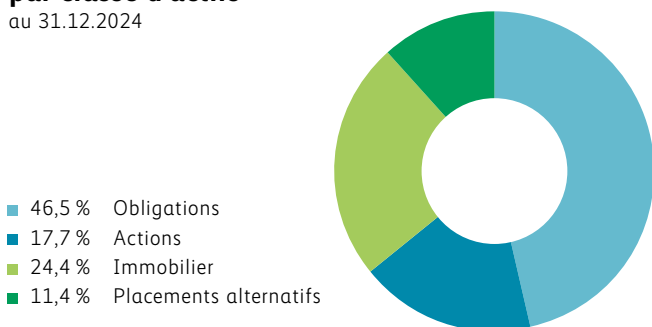
Après 2017, 2020 et 2022, Mobilière Suisse Asset Management SA a pris part en 2024 à la quatrième édition du test de compatibilité climatique Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA), réalisé sous l'égide de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Au total, 146 établissements du secteur financier, dont 15 sociétés de la branche de l'assurance et 26 gestionnaires de fortunes, ont participé au test. En ce qui concerne les titres, l'analyse a porté sur les placements dans des secteurs ayant un impact sur le climat.

Mobilière Community Sustainable Goals Fund

Les clientes et clients ayant souscrit une assurance épargne évolutive de la Mobilière ou acheté des parts du Mobilière Community Sustainable Goals Fund directement auprès de leur banque peuvent participer à la définition des objectifs de développement durable (ODD) que le fonds doit poursuivre. Mobilière Suisse Asset Management SA organise à cet effet un vote consultatif au moins tous les deux ans. En 2024, la clientèle a ainsi eu

Répartition des investissements responsables par classe d'actifs¹

au 31.12.2024



¹ La part des actifs gérés de manière responsable représente 79 % de la fortune totale. En ce qui concerne 21 % des placements, le concept d'investissement responsable n'est pas applicable ou est encore à l'étude.

la possibilité, pour la première fois, de participer au choix des cinq ODD sur lesquels le fonds doit mettre l'accent. À la suite de cette consultation, le fonds se concentre désormais sur les cinq ODD suivants: «Bonne santé et bien-être», «Eau propre et assainissement», «Énergie propre et d'un coût abordable», «Consommation et production responsables» et «Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques».

Gestion immobilière durable

Selon l'Office fédéral de l'environnement, le parc immobilier est à l'origine d'environ un tiers des émissions de CO₂ en Suisse. Il est donc essentiel d'investir dans des immeubles durables. Le Groupe Mobilière est particulièrement concerné, car avec des placements immobiliers directs atteignant 2,3 milliards de CHF, il figure parmi les principaux propriétaires privés d'immeubles et de terrains de Suisse. En investissant dans la création d'espaces d'habitation et de travail, il peut contribuer à augmenter l'attrait des sites concernés et améliorer le cadre de vie et de travail de nombreuses personnes.

Dans le même temps, les risques en matière de durabilité, tels que le changement climatique, peuvent affecter la rentabilité du portefeuille immobilier. Or les biens immobiliers offrant une bonne résistance aux risques climatiques perdent moins de valeur ou peuvent même en gagner. Lors d'acquisitions et de certaines rénovations, la prise en compte des critères ESG permet à Mobilière Suisse Asset Management SA d'identifier ces risques, de les évaluer de manière appropriée et, le cas échéant, de les réduire.

Approche

Mobilière Suisse Asset Management SA pilote l'intégralité du cycle de vie des immeubles en interne, ce qui permet d'intégrer les aspects de durabilité pertinents aussi bien lors de l'acquisition ou de la construction d'un bien immobilier que durant son exploitation. L'accent est mis sur une gestion équilibrée des risques, sur les exigences des personnes utilisant ces immeubles et sur la réalisation de rendements durables et conformes au marché.

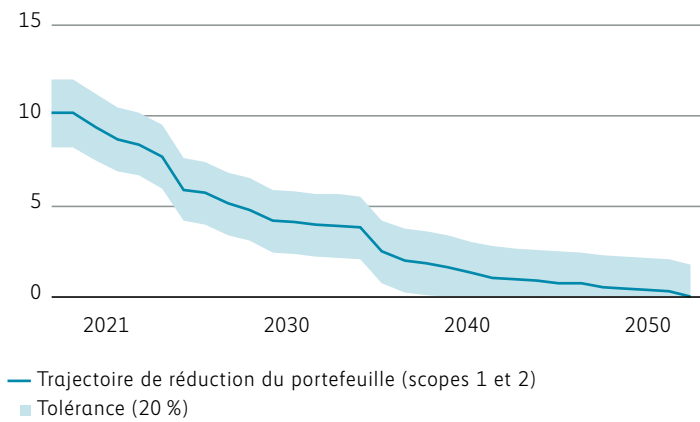
Une instruction de travail interne précise ce qu'il faut comprendre par durabilité dans le secteur immobilier et définit les principes d'une action durable. Les décisions reposent sur une approche globale de la durabilité et incluent toutes les dimensions ESG. L'engagement dans le domaine du climat est une priorité.

Immeubles et changement climatique

Mobilière Suisse Asset Management SA a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ de son portefeuille immobilier d'au moins 40 % par rapport à 2021, cela d'ici à 2030. C'est pourquoi elle a chargé Wüest Partner AG, en 2021, de modéliser une trajectoire de réduction des émissions de CO₂ de ses biens immobiliers. Il s'agit ainsi de s'assurer que les investissements prévus dans les rénovations sont compatibles avec la réduction visée des émissions de CO₂. Régulièrement mise à jour, cette trajectoire de réduction sert d'aide au pilotage de la planification des investissements. Dans le

Trajectoire de réduction des émissions de CO₂ du portefeuille immobilier du Groupe Mobilière (scopes 1 et 2)

Équivalents CO₂ en kg/m² par an



même temps, le changement climatique peut affecter la rentabilité du portefeuille immobilier, en raison par exemple d'une dépréciation liée aux risques de transition, notamment à un durcissement des prescriptions réglementaires. Ces risques sont réduits par la conclusion d'assurances bâtiment, par des mesures de remise en état et par le remplacement progressif des énergies fossiles par des énergies renouvelables. De plus, les enveloppes des bâtiments sont rénovées pour améliorer l'efficacité énergétique et aucun chauffage fossile n'est désormais installé dans les nouvelles constructions.

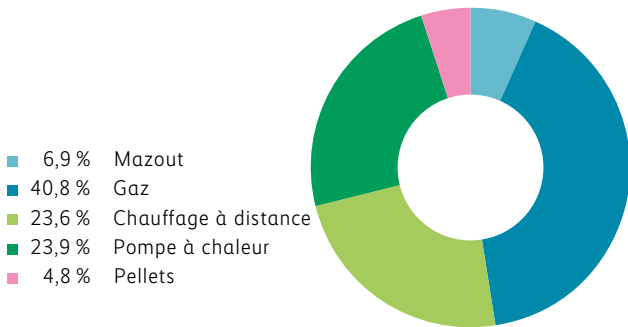
Considérer les immeubles comme des espaces de vie

Outre les facteurs écologiques, les aspects sociaux jouent aussi un rôle important: grâce à ses investissements dans l'immobilier, Mobilière Suisse Asset Management SA crée des logements et des espaces de travail et de rencontre confortables et sûrs, destinés aux utilisatrices et utilisateurs les plus divers. Agissant au nom du Groupe Mobilière, elle a des échanges réguliers avec toutes ses parties prenantes, dans un esprit de partenariat. Parmi ces parties prenantes figurent des investisseurs institutionnels, des partenaires commerciaux – tels que régies immobilières, bureaux d'étude et entreprises de construction – ainsi que les utilisatrices et utilisateurs et le voisinage des immeubles. Mobilière Suisse Asset Management SA communique directement et régulièrement avec eux, à l'occasion de réunions de coordination. Ces échanges directs sont indispensables pour prendre connaissance de leurs demandes et en tenir compte dans la gestion des immeubles.

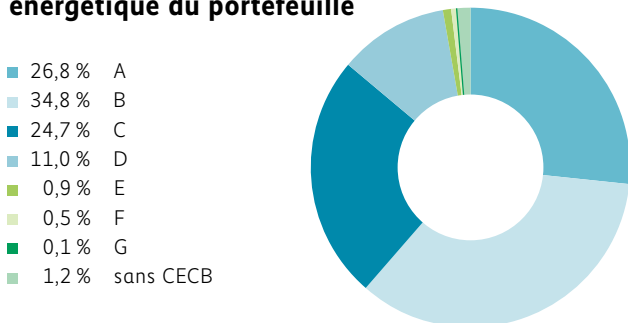
Élargissement des responsabilités en matière de construction

Mobilière Suisse Asset Management SA applique les normes usuelles en matière de sécurité au travail et de protection de la santé dans tous ses projets de construction. De plus, se fondant sur le [Code de conduite des fournisseurs](#) du Groupe Mobilière, elle veille à intégrer le respect des droits humains dans les exigences posées à ses partenaires contractuels. Enfin, pour garantir la rentabilité à long terme des biens immobiliers, elle privilégie de bons emplacements, des structures de bâtiments durables et des coûts du cycle de vie équilibrés.

Part des agents énergétiques par rapport à la surface de référence énergétique du portefeuille



Part des étiquettes-énergie de l'enveloppe des bâtiments CECB par rapport à la surface de référence énergétique du portefeuille



Valeurs: A = efficacité énergétique très élevée,
G = faible efficacité énergétique

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

En 2024, l'analyse a porté sur 125 immeubles répartis dans toute la Suisse et propriété de la seule Mobilière. Lors de l'actualisation de la trajectoire de réduction du CO₂ effectuée en 2024, il a en outre été nouvellement tenu compte du scope 2 pour les émissions carbone du portefeuille immobilier. Une part de 47,7% (2023: 51,7%) de la surface de référence énergétique (SRE) de ces immeubles était encore chauffée avec des énergies fossiles, comme le mazout ou le gaz. En revanche, 28,7% (2023: 25,5%) de la SRE du portefeuille était déjà chauffée par des systèmes à énergie renouvelable, à savoir pellets ou pompe à chaleur. Les 23,6% restants (2023: 22,8%) bénéficiaient du chauffage à distance.

Impact climatique du portefeuille immobilier

Durant la période de reporting, les émissions de CO₂ en valeur absolue se sont élevées à 3 917 632 t CO₂e. En valeur relative, elles ont atteint 10,38 kg CO₂/m².

Installations photovoltaïques

Pour réduire encore l'impact climatique du portefeuille immobilier, Mobilière Suisse Asset Management SA avait effectué en 2023 une analyse visant à identifier les immeubles se prêtant à l'installation de panneaux photovoltaïques. Au cours de l'année sous revue, des travaux de ce type ont débuté dans une dizaine d'immeubles.

La Mobilière entretient une culture du travail valorisante et fondée sur le respect mutuel, où l'être humain occupe une place centrale. Elle fait vivre ses valeurs «humains, proches, responsables» à l'interne comme à l'externe. Les conditions de travail flexibles, l'encouragement du personnel par un dialogue ouvert et l'offre étendue de formations de base et de formations continues, entre autres, sont le reflet de cette approche.

Les 3651 collaboratrices et collaborateurs du Groupe Mobilière et les 2942 membres du personnel des agences générales s'engagent pour satisfaire pas moins de 2,3 millions de clientes et clients. Toutes et tous jouent un rôle clé dans le succès de l'entreprise. C'est pourquoi le Groupe Mobilière s'efforce de renforcer leurs compétences et de les encourager. La politique en matière de ressources humaines et les conditions de travail doivent contribuer à ce qu'il soit perçu comme un employeur attrayant. Convaincue que la pluralité des profils, des points de vue et des expériences fait avancer l'entreprise, la Mobilière s'engage en faveur de la diversité de son effectif et de l'égalité des chances.

La culture du travail comme facteur de succès

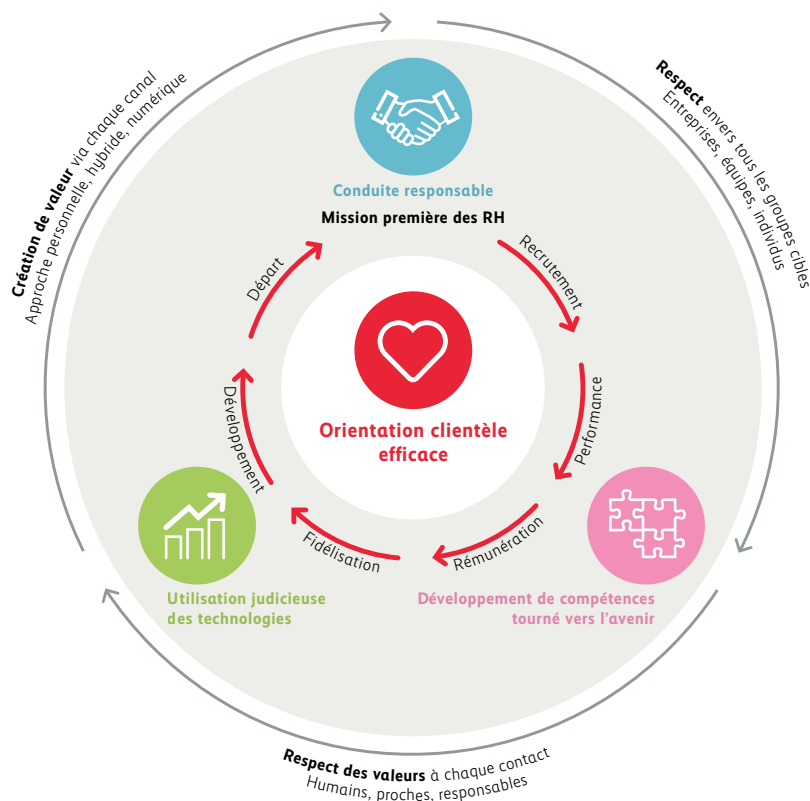
Valorisante et reposant sur le dialogue, l'égalité des chances et la tolérance, la culture du travail doit créer des conditions propices pour la satisfaction, l'engagement à long terme et la motivation des collaboratrices et collaborateurs, et procurer des avantages concurrentiels pour attirer les meilleurs talents.

Approche

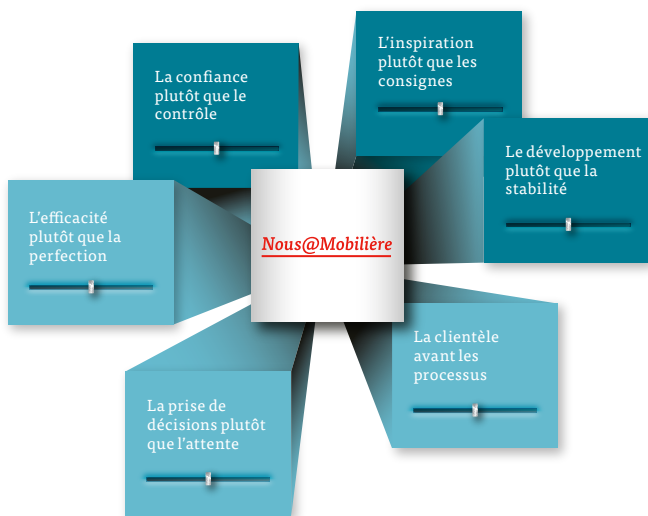
Une culture du travail et de la conduite fondée sur le respect mutuel et perçue positivement constitue la base d'une bonne coopération entre les membres du personnel. La stratégie RH¹, qui aide la Mobilière à rester l'un des employeurs les plus attrayants de Suisse, s'articule autour de quatre axes:

¹ Champ d'application de la stratégie RH: Groupe Mobilière, à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel

Les quatre axes de notre stratégie RH



La vision de la conduite de la Mobilière



- Collaboratrices et collaborateurs
- Entreprise

- Orientation clientèle efficace, du début à la fin des rapports de travail
- Conduite responsable
- Développement de compétences tourné vers l'avenir
- Utilisation judicieuse des technologies afin de pouvoir fournir les services RH avec efficacité

Vision commune de la conduite

La Mobilière donne aux membres de son personnel la possibilité d'assumer des responsabilités et de s'engager. Ce principe transparaît également dans la vision de la conduite², qui définit six principes applicables au Groupe Mobilière et aux agences générales.

Afin d'ancrer systématiquement la vision de la conduite dans le quotidien professionnel, la Mobilière recourt à diverses mesures, telles que des investissements dans la formation à la conduite, le réseautage lors d'événements sur la culture du travail et la conduite, ainsi que des initiatives spécifiques à un secteur ou une équipe pour aborder des aspects marquant la culture du travail (p. ex. événements et offres de formation spécifiques destinés aux personnes exerçant une fonction de conduite, ateliers d'équipe).

Possibilités de participation

Plusieurs canaux peuvent être utilisés par les collaboratrices et collaborateurs³ pour faire entendre leur voix, que ce soit via le processus de feed-back et de réalisation des objectifs, auprès des personnes responsables au sein des RH ou par l'intermédiaire de la Commission du personnel. Les Journées de traitement du marché, la tournée des agences générales ainsi que diverses formations et manifestations contribuent à promouvoir les échanges tant entre les agences générales qu'entre les agences générales et les sites de Direction.

Afin d'anticiper et de gérer les risques liés aux rapports de travail, la Mobilière prône une culture du dialogue et du feed-back ouverts. Les collaboratrices et collaborateurs⁴ peuvent ainsi faire état à tout moment de leurs préoccupations ou de leurs expériences concernant la santé mentale, les modèles de temps de travail, la culture du travail ou les formes de collaboration, ou les aborder lors des entretiens annuels standardisés. Les responsables de la conduite, les membres des équipes concernées et les RH cherchent ensuite des solutions ensemble. Le Service d'alerte compliance et l'entreprise de conseil social externe Movis AG⁵ figurent parmi les autres points de contact.

² Champ d'application de la vision de la conduite: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

³ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

⁴ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

⁵ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et des agences générales

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

- Vision de la conduite: dans le cadre d'une nouvelle filière de développement, la Mobilière propose aux collaboratrices et collaborateurs exerçant une fonction de conduite du personnel une formation continue complète sur la vision commune de la conduite et les principes de conduite. Les formats de dialogue tels que les ateliers de conduite mettent l'accent sur un principe de conduite spécifique et contribuent à l'ancrer dans le quotidien. Ouverts aux personnes⁶ exerçant ou non un rôle de conduite, ils favorisent une réflexion transversale, au niveau des hiérarchies et des secteurs, sur les principes qui sous-tendent la vision de la conduite. Des événements complémentaires spécifiques à un secteur ou une équipe contribuent à l'ancrage des principes de conduite.
- Le processus de gestion de la performance et des talents, qui a été remanié, aide les collaboratrices et collaborateurs à réaliser les ambitieux objectifs d'entreprise. La fixation d'un objectif stratégique pour l'ensemble des effectifs⁷ renforce le lien avec l'objectif commun prioritaire. Ce processus s'appuie sur la vision de la conduite. La Mobilière mise sur la transparence, des catégories d'objectifs claires et un processus de feed-back informatisé pour favoriser le développement personnel et professionnel. Grâce à la gestion des talents, elle fait d'une pierre deux coups: assurer la disponibilité des qualifications essentielles, et aider les personnes ayant de l'ambition et un fort potentiel à se développer de manière ciblée. Comme la Mobilière modernise son paysage système RH, le processus remanié de gestion de la performance et des talents s'appuie aussi sur le nouveau système RH.

- Possibilités de participation: la Commission du personnel est l'interlocutrice tant du Comité de direction que des collaboratrices et collaborateurs et doit avant tout faire valoir les droits de participation de ces derniers. Durant l'exercice sous revue, elle a notamment échangé avec le Comité de direction sur les expériences faites concernant la nouvelle vision de la conduite ainsi que sur le feed-back des collaboratrices et collaborateurs au sujet de la nouvelle stratégie. Elle a en outre participé au groupe de travail qui s'est penché sur l'utilisation du tutoiement dans l'entreprise.
- Dans le système de rémunération globale, le critère de la durabilité⁸ figurera à l'avenir dans la rémunération variable du top management.
- Chaque année, la Mobilière mène une enquête auprès de son personnel afin d'identifier les points forts de l'entreprise et les défis qui se posent à elle, et en tire des mesures ciblées.
- L'évolution du taux de fluctuation peut aussi servir d'indicateur pour évaluer la culture du travail. À 10,1%, la fluctuation brute est stable (2023: 10,4%).

Employeur responsable

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et la concurrence en résultant pour attirer les talents se font aussi sentir au sein du Groupe Mobilière, par exemple en ce qui concerne les spécialistes très recherchés dans le domaine informatique et dans notre cœur de métier, l'assurance. Pour relever ces défis, la Mobilière développe les offres de formation existantes et conçoit des programmes attrayants pour favoriser le développement personnel et professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs.

⁶ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

⁷ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel), sans les agences générales

⁸ Le critère de la durabilité comprend notamment la réalisation de l'objectif climatique de l'entreprise à l'horizon 2030.

Approche

La Mobilière investit dans la formation de base et la formation continue des membres de son personnel⁹, contribue à assurer leur sécurité financière à la retraite grâce à une prévoyance professionnelle solide et protège leur santé au quotidien.

Formation professionnelle et programmes d'entrée dans la vie active

Comptant parmi les principales entreprises formatrices du secteur de l'assurance, la Mobilière propose des places d'apprentissage dans toute la Suisse, tant sur les sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich que dans les agences générales.

Elle entend offrir des perspectives de carrière aux apprenties et apprentis ayant terminé leur formation et fidéliser la relève qu'elle a ainsi constituée. C'est pourquoi elle soutient le passage de la formation à l'emploi fixe à l'aide de diverses mesures, comme sa Career Community interne. Au niveau de l'IT, elle a mis en place un programme de promotion de la relève qui permet aux personnes ayant terminé un apprentissage en informatique

de combiner un emploi à temps partiel et des études supérieures. Au terme d'une formation commerciale de base, les apprenties et apprentis ont la possibilité d'effectuer un séjour linguistique dans une agence générale d'une autre région linguistique ou sur l'un des sites de Direction.

Afin de recruter les talents dès la fin de leur formation, la Mobilière propose des programmes attrayants pour trainees, des stages académiques ainsi que des programmes d'entrée dans la vie active spécifiques, comme le programme Cross Company pour les personnes fraîchement diplômées dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles ou de la technique. Depuis 2014, la Mobilière est «Presenting Partner» des [SwissSkills](#), les Championnats suisses des métiers, qui ont lieu tous les deux ans. Cet engagement lui offre une plateforme importante pour positionner sa propre formation professionnelle. En outre, la Mobilière est partenaire national du programme [ICT Scouts/Campus](#) depuis 2019. L'association s'est donné pour objectif de susciter l'enthousiasme des jeunes pour l'informatique et d'autres métiers techniques. Grâce à son accès exclusif aux écoles publiques suisses, l'association peut identifier et promouvoir un potentiel encore inexploité. Sur le campus, les talents de la tech de demain sont encouragés et ont l'opportunité de développer leurs compétences.

⁹ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

Nouvelles recrues et fluctuation du personnel

État au 31.12			2024		2023		2022	
	GM ¹	AG ²	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Entrées / Entrées en pourcentage de l'effectif			480	13,1	524	14,6	501	14,7
Répartition	femmes / en % du nombre total d'entrées	•	223	46,5	227	43,3	240	47,9
	hommes / en % du nombre total d'entrées	•	257	53,5	297	56,7	261	52,1
Catégorie d'âge	personnes jusqu'à 30 ans / en % du nombre total d'entrées	•	176	36,7	174	33,2	180	35,9
	personnes entre 30 et 50 ans / en % du nombre total d'entrées	•	259	54,0	300	57,3	274	54,7
	personnes de plus de 50 ans / en % du nombre total d'entrées	•	45	9,4	50	9,5	47	9,4
Sorties / Fluctuation brute			369		372		348	
Répartition	femmes / en % du nombre total de sorties	•	179	48,5	181	48,7	157	45,1
	hommes / en % du nombre total de sorties	•	190	51,5	191	51,3	191	54,9
Catégorie d'âge	personnes jusqu'à 30 ans / en % du nombre total de sorties	•	60	16,3	84	22,6	82	23,6
	personnes entre 30 et 50 ans / en % du nombre total de sorties	•	200	54,2	191	51,3	194	55,7
	personnes de plus de 50 ans / en % du nombre total de sorties	•	109	29,5	97	26,1	72	20,7

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)

² Agences générales

Formation de base et formation continue

La pérennité et la compétitivité du Groupe Mobilière sont étroitement liées au développement de ses effectifs. Les mesures de développement et la formation professionnelle permettent non seulement de former les collaboratrices et collaborateurs pour les besoins propres de l'entreprise, mais apportent aussi une contribution au marché du travail suisse. Une offre de formation et de développement interne étendue ainsi que de nombreuses possibilités d'apprentissage numérique sont proposées au personnel¹⁰. Il s'agit avant tout d'offres dans les domaines de la numérisation et de la technologie, de formations spécialisées dans le domaine des assurances et de la prévoyance ainsi que d'une formation à la conduite. À cet égard, les formations en ligne modulables dans le temps jouent un rôle de plus en plus important. La participation à des formations continues externes peut également faire l'objet d'un soutien financier et en temps. En outre, les collaboratrices et collaborateurs peuvent découvrir le fonctionnement d'une agence générale dans le cadre de «stages» internes de plusieurs jours et, dans la mesure du possible, les soutenir dans leurs activités. Afin d'améliorer en permanence son offre de développement et de formation continue, la Mobilière mesure le degré de satisfaction envers chaque offre de formation interne.

Bénévolat d'entreprise (Corporate Volunteering)

Fidèle à sa culture du travail, la Mobilière encourage activement l'engagement social de ses collaboratrices et collaborateurs¹¹ et leur permet de consacrer deux jours de travail au bénévolat d'entreprise. Les diverses missions effectuées en 2024 ont couvert différents aspects du développement durable. De manière collective ou individuelle, des membres du personnel ont ainsi nettoyé des alpages ou effectué des travaux d'entretien simples sur les chemins de randonnée suisses, contribuant de ce fait à leur préservation. Dans le cadre de différents modules proposés par l'association Young Enterprise Switzerland, des bénévoles ont par ailleurs expliqué à des jeunes les principes économiques fondamentaux, la gestion de l'argent et, en particulier, le processus de candidature.

¹⁰ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et des agences générales

¹¹ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Protection de la santé et prévention

La gestion de la santé en entreprise (GSE) du Groupe Mobilière promeut la santé de ses collaboratrices et collaborateurs¹² en leur proposant des offres préventives: cours axés sur une alimentation saine ou la réduction du stress, possibilité d'opter pour une place de travail ergonomique, offres avantageuses dans les domaines du sport et de la santé, etc. Par l'intermédiaire du service Corporate Resilience Management, la Mobilière met en œuvre des mesures visant à assurer la sécurité physique, concernant notamment la sécurité des personnes, la sécurité au travail, la protection de la santé, le service sanitaire, la protection anti-incendie, la sécurité des bâtiments et la sécurité événementielle. Leur mise en application concrète est régie par des instructions et des concepts internes.

Protection des droits de la personnalité

Malgré tous les efforts déployés pour instaurer une culture du travail valorisante et reposant sur le dialogue ainsi que la tolérance, des conflits interpersonnels peuvent éclater au sein d'une entreprise. C'est pourquoi la Mobilière a ancré la protection des droits de la personnalité dans son Code de conduite¹³. Une instruction de travail interne¹⁴ portant sur divers thèmes, tels que la gestion des risques psychosociaux sur le lieu de travail, le harcèlement moral et sexuel, la discrimination, le stress et le burn-out, règle la mise en œuvre concrète de ce principe. Le règlement d'engagement¹⁵ détermine notamment l'obligation de soins de l'employeur et régit le travail flexible. Pendant l'année sous revue, treize cas de suspicion de discrimination, de harcèlement ou de mobbing ont été signalés à la fonction support Droit & Compliance. Après enquête, aucun signalement n'a eu de suites disciplinaires ou relevant du droit civil ou pénal.

¹² Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹³ Champ d'application du Code de conduite: Groupe Mobilière et agences générales. De plus, la Mobilière demande à ses filiales autonomes sur le plan opérationnel d'intégrer des prescriptions relatives au droit du travail, concernant par exemple la discrimination et le harcèlement sexuel, dans leur règlement de travail. À l'instar des agences générales, les filiales autonomes sur le plan opérationnel décident en toute indépendance d'appliquer des concepts et mesures plus poussés en matière de personnel.

¹⁴ Champ d'application de l'instruction de travail: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel) et agences générales

¹⁵ Champ d'application du règlement d'engagement: Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Informations complémentaires:

— [Code de conduite](#)

Des prestations de prévoyance attrayantes

Les prestations de prévoyance avantageuses offertes par la Mobilière renforcent son attrait en tant qu'employeur et favorisent la fidélité des collaboratrices et collaborateurs envers l'entreprise.¹⁶ La déduction de coordination est inférieure au minimum légal (50 % au lieu de 7/8^e de la rente AVS simple maximale); elle est adaptée en fonction du taux d'occupation afin que les personnes qui travaillent à temps partiel ne soient pas désavantagées.

Mesures, progrès et événements ayant marqué l'année sous revue

- Formation professionnelle et programmes d'entrée dans la vie active: face à la pénurie actuelle de main-d'œuvre qualifiée, la Mobilière a mis sur pied deux nouvelles formations avec les apprentissages «Agente/Agent Relation client» et «Développeuse/Développeur affaires numériques». La pre-

mière apprentie dans le domaine de la relation client a entamé sa formation professionnelle pendant l'été 2024. S'agissant des affaires numériques, la place d'apprentissage a déjà été pourvue et la formation débutera comme prévu à l'été 2025. Actuellement, 352 jeunes présentant cinq profils différents sont en formation au sein du Groupe Mobilière ou dans les agences générales.

- Développement et extension de la formation technique et de vente: la révision de la loi sur la surveillance des assurances (LSA; RS 961.01) et la révision de l'ordonnance sur la surveillance des entreprises d'assurance (OS; RS 961.011) sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Elles visent à protéger encore mieux la clientèle grâce au renforcement des exigences en matière d'intermédiation d'assurance. Désormais, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs exerçant une activité d'intermédiaire d'assurance doivent passer un examen d'ici à fin 2025 afin de figurer dans le registre sectoriel. En guise de préparation, une offre de formation spécifique est proposée depuis juin 2024 dans différents formats d'apprentissage et trois langues nationales.

¹⁶ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et des agences générales

Plans de prévoyance¹

	2024	2023	2022
Fonds distincts destinés au financement des engagements de prévoyance vieillesse:	Oui		
Volume estimé des engagements de prévoyance vieillesse qui peuvent être couverts par les placements effectués à cette fin (calcul actuariel de l'expert en caisses de pension au 31.12)	CHF 3 945 243 039	CHF 3 755 276 516	CHF 3 606 777 919
Les fonds constitués offrent-ils une couverture intégrale des engagements de prévoyance vieillesse? ²	Le fonds couvre intégralement les engagements. Mesures prévues si ce n'était pas le cas: – perception de cotisations d'assainissement – abaissement du taux de rémunération de l'avoit des assurées et assurés (dans le pire des cas jusqu'à 0%) La couverture intégrale doit être reconstituée dans un délai de sept ans au maximum.		
Pourcentage ² du salaire brut			
	à la charge du travailleur	10 %	
	à la charge de l'employeur	15 %	
Taux de participation à des plans de prévoyance vieillesse (rapport de financement)	travailleur	40 %	
	employeur	60 %	

¹ Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel, sauf SC, SwissCaution SA) et agences générales

² Ces pourcentages sont des valeurs moyennes pour l'ensemble de l'effectif.

Formation de base et formation continue: personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals

État au 31.12	GM ¹	AG ²	2024	2023	2022
			Effectif	Effectif	Effectif
Total personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals	•	•	352	330	319
Personnes en apprentissage et Young Insurance Professionals	•		80	75	74
		•	272	255	245

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)

² Agences générales

- Caisse de pension: durant l'exercice sous revue, et pour la première fois, la Caisse de pension des collaborateurs du Groupe Mobilière a publié un rapport sur le développement durable pour l'année 2023.
- Sponsoring des technologies de l'information et de la communication (TIC): ICT Scouts est une organisation à but non lucratif qui a pour mission de détecter dans les écoles les futurs talents informatiques de Suisse et d'encourager leurs compétences dans le cadre d'ateliers. À cet effet, ICT Scouts gère huit campus situés en Suisse alémanique. Sponsorisé par la Mobilière, le campus de Berne, au Centre pour l'innovation et la numérisation (ZID) à Stettlen, porte désormais le nom de Mobilière ICT Campus | Berne.
- Protection de la santé et prévention: l'évolution du nombre de jours d'arrêt maladie du Groupe Mobilière peut être un indicateur de l'efficacité des mesures en matière de protection de la santé et de prévention. En 2024, ce nombre s'est élevé à 6,0 jours (2023: 5,9 jours).

Diversité et égalité des chances

Il est avéré que des équipes diversifiées et une culture d'entreprise inclusive exercent une influence positive sur le succès économique d'une entreprise et la satisfaction de son personnel. Le Groupe Mobilière s'engage concrètement en faveur de l'égalité des chances et encourage l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la même manière. Il entretient une culture marquée par la diversité et l'équité et agit de façon systématique contre la discrimination et les comportements fautifs, ce qui lui permet d'éviter les risques de réputation et de responsabilité, les problèmes de loyauté et le manque d'engagement.

Approche

Fidèle à ses valeurs de société coopérative et respectueuse des lois et des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), la Mobilière mise sur une politique du personnel tournée vers l'avenir, qui contribue à la diversité du personnel et à l'égalité des chances. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement dans l'environnement de travail ne doit être tolérée. Ce principe se reflète dans les processus RH et est inscrit dans le [Code de conduite](#) ainsi que dans d'autres prescriptions internes.

Rémunération

La Mobilière s'efforce d'assurer une égalité salariale qui puisse être démontrée. Basé sur des critères neutres, son système salarial doit garantir une rémunération équitable et conforme au marché de l'ensemble du personnel¹⁷. Des analyses des salaires sont réalisées régulièrement depuis 2011. Les résultats des analyses sur l'égalité salariale effectuées en 2024 sont inférieurs au seuil de tolérance de 5% prescrit par la Confédération.

Représentation des genres

Dans les entreprises suisses cotées en Bourse, la part de femmes au sein du conseil d'administration doit s'élever à 30% au minimum d'ici à 2025. Au niveau de la direction, une valeur cible de 20% s'applique jusqu'en 2030. En tant que coopérative, la Mobilière n'est pas tenue de satisfaire à ces exigences. Elle entend néanmoins assurer une répartition équilibrée dans les fonctions dirigeantes. Afin d'améliorer la diversité et de lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée qui se fait sentir, la Mobilière cible en particulier les femmes dans le domaine informatique dans le but de pourvoir les postes vacants. En outre, la Mobilière rejoindra l'association [Advance](#) en 2025. Celle-ci s'engage avec ses membres en faveur d'un équilibre hommes-femmes dans l'économie et la société suisses.

Équilibre entre travail et vie privée

Pour bon nombre de collaboratrices et collaborateurs, l'équilibre entre travail et vie privée gagne toujours plus en importance. La Mobilière accorde un congé de maternité de 20 semaines ainsi qu'un congé de paternité de 30 jours ouvrables et propose des modèles de travail à temps partiel, ce qui permet aux membres du personnel¹⁸ de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. En outre, un nombre limité de places de crèche sont mises à disposition à Berne et à Nyon.

¹⁷ Le système salarial s'applique au personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

¹⁸ Personnel du Groupe Mobilière (à l'exception des filiales autonomes sur le plan opérationnel)

Répartition par sexe et par type d'occupation

État au 31.12	GM ¹	AG	2024		2023		2022	
			Effectif	en %	Effectif	en %	Effectif	en %
Répartition	femmes	•	1 561	42,8	1 525	42,6	1 460	42,8
	hommes	•	2 090	57,2	2 058	57,4	1 953	57,2
Temps partiel ²	effectif à temps partiel	•	1 253	34,3	1 137	31,7	1 095	32,1
Occupation ²	femmes à temps partiel	•	822	65,6	754	66,3	727	66,4
	hommes à temps partiel	•	431	34,4	383	33,7	368	33,6

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)

² Temps partiel selon OFS = 1-89%

Mesures, progrès et événements ayant marqué l'année sous revue

Durant l'exercice sous revue, la répartition par sexe et par âge se présentait comme suit:

Répartition par sexe et par âge

État au 31.12	GM ¹	AG ²	2024		2023		2022	
			Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Total Groupe	•							
Effectif total, tous échelons confondus	•		3 651		3 583		3 413	
Répartition								
femmes	•		1 561	42,8	1 525	42,6	1 461	42,8
hommes	•		2 090	57,2	2 058	57,4	1 952	57,2
Catégorie d'âge								
jusqu'à 30 ans	•		433	11,9	454	12,7	454	13,3
entre 30 et 50 ans	•		2 176	59,6	2 130	59,4	1 990	58,3
plus de 50 ans	•		1 042	28,5	999	27,9	969	28,4
Comité de direction (Direction, Holding)								
Nombre de membres au Comité de direction	•		8	0,2	9	0,3	9	0,3
Répartition								
femmes	•		2	25,0	3	33,3	3	33,3
hommes	•		6	75,0	6	66,7	6	66,7
Catégorie d'âge								
jusqu'à 30 ans	•		0	0,0	0	0,0	0	0,0
entre 30 et 50 ans	•		3	37,5	4	44,4	3	33,3
plus de 50 ans	•		5	62,5	5	55,6	6	66,7
Effectif de direction (fonctions support / Direction)								
Effectif de direction au niveau des fonctions support et de la Direction	•		96	2,6	106	3,0	105	3,1
Répartition								
femmes	•		24	25,0	25	23,6	23	21,9
hommes	•		72	75,0	81	76,4	82	78,1
Catégorie d'âge								
jusqu'à 30 ans	•		0	0,0	0	0,0	0	0,0
entre 30 et 50 ans	•		43	44,8	53	50,0	52	49,5
plus de 50 ans	•		53	55,2	53	50,0	53	50,5
Cadres								
Nombre de cadres	•		1 587	43,5	1 531	42,7	1 428	41,8
Répartition								
femmes	•		473	29,8	433	28,3	409	29,0
hommes	•		1 114	70,2	1 098	71,7	1 019	71,0
Catégorie d'âge								
jusqu'à 30 ans	•		23	1,4	21	1,4	31	2,2
entre 30 et 50 ans	•		1 046	65,9	1 034	67,5	937	65,5
plus de 50 ans	•		518	32,6	476	31,1	460	32,2
Effectif des non-cadres								
Effectif des non-cadres	•		1 960	53,7	1 937	54,1	1 871	54,8
Répartition								
femmes	•		1 062	54,2	1 064	54,9	1 026	54,2
hommes	•		898	45,8	873	45,1	845	45,8
Catégorie d'âge								
jusqu'à 30 ans	•		410	20,9	433	22,4	423	22,5
entre 30 et 50 ans	•		1 084	55,3	1 039	53,6	998	53,3
plus de 50 ans	•		466	23,8	465	24,0	450	24,1

¹ Groupe Mobilière (sans Hotel Appenberg SA)

² Agences générales

Les montants indiqués sont arrondis. De ce fait, le total peut s'écarter de la somme des différentes valeurs; des différences d'arrondi peuvent également se présenter dans les taux en pour-cent.

La Mobilière s'engage activement pour réduire son empreinte écologique. Avec l'objectif climatique 2030, elle entend diminuer ses émissions de CO₂ de 50 %. Au moins la moitié de cet objectif doit être atteint par le biais de ses propres mesures dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets.

Les activités du Groupe Mobilière exercent un impact sur l'environnement dû, entre autres, aux déplacements professionnels et au trafic pendulaire des membres du personnel, à la consommation énergétique des locaux et de l'infrastructure informatique, ainsi qu'à la consommation et l'élimination du matériel de bureau. La Mobilière étant une entreprise de services, cet impact est modéré. Il existe toutefois des possibilités de réduction des émissions de CO₂ dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets.

Approche

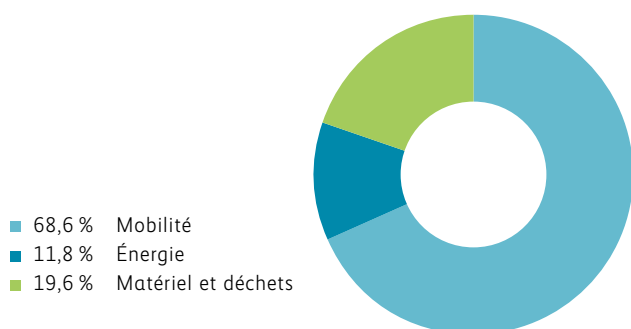
La Mobilière poursuit l'objectif de réduire de 50 % d'ici à 2030 les émissions de CO₂ de ses sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich ainsi que de ses 80 agences générales (année de référence 2018: 17 669 tonnes de CO₂). Au moins la moitié de cet objectif doit être réalisé grâce à ses propres mesures. À cet effet, la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets ont été définis comme des champs d'action importants.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la loi sur le climat et l'innovation (LCI) exige que les entreprises en Suisse présentent au plus tard en 2050 des émissions nettes nulles dans le champ d'application 1 (émissions directes résultant des activités de l'entreprise) et le champ d'application 2 (émissions indirectes issues d'énergie achetée). Après 2030, la Mobilière continuera de développer son objectif climatique dans le respect des prescriptions légales.

Réduire

- Mobilité: la majeure partie des émissions carbone provient des déplacements professionnels et du trafic pendulaire des collaboratrices et collaborateurs de la Mobilière et des agences générales. Plus des deux tiers d'entre elles sont des émissions sur lesquelles l'entreprise peut exercer une influence directe. Les déplacements professionnels se justifient avant tout par la nécessité d'avoir un contact personnel (conseil à la clientèle) ou d'effectuer une visite sur place en cas de sinistre. L'organisation décentralisée et le règlement des sinistres au niveau régional permettent toutefois de restreindre le nombre de ces déplacements ainsi que les distances à parcourir. Les formats de réunion numériques, les incitations à choisir les transports en commun, telles que le remboursement des abonnements demi-tarif ou des billets de train en première classe, et les possibilités de travail nomade réduisent eux aussi les émissions de CO₂ dues au trafic pendulaire.

CO₂e des sites de Direction et des agences générales par champ d'action



- **Énergie:** la consommation d'électricité et de chauffage est un autre domaine sur lequel la Mobilière peut exercer une influence directe. Pour réduire ses émissions carbone, elle privilégie ainsi l'approvisionnement en énergie à partir de sources renouvelables, les systèmes de chauffage à faibles émissions, l'adaptation de la température de chauffage et l'augmentation de l'efficacité énergétique. Le Groupe Mobilière utilise déjà de l'électricité renouvelable sur ses trois sites de Direction de Berne, Nyon et Zurich, et améliore en permanence l'efficacité énergétique de ses installations électriques.
- **Matériel et déchets:** le matériel acheté et les déchets qui en résultent comptent parmi les principaux émetteurs de CO₂ après la mobilité et l'énergie. Afin de réduire ses émissions carbone dans ce domaine, la Mobilière met en place diverses solutions, telles que des directives claires pour l'achat et la sélection du matériel publicitaire, des initiatives visant à diminuer la consommation de papier, le recours à de la vaisselle réutilisable à l'emporter au restaurant du personnel et des mesures de sensibilisation à la gestion durable des déchets lors d'événements.

Évaluer l'efficacité des mesures grâce au bilan carbone

Indicateurs environnementaux et bilan carbone sont les deux principaux instruments permettant au Groupe Mobilière d'évaluer l'efficacité de ses mesures destinées à protéger le climat et l'environnement. Afin d'analyser correctement ces données dans le contexte des activités de l'entreprise et d'en interpréter l'évolution en connaissance de cause, la Mobilière collabore étroitement avec des spécialistes internes et externes.

Mesures, progrès et développements ayant marqué l'année sous revue

Mesures sur les sites de Direction

Au siège principal de Berne, l'offre de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking longue durée a été élargie et optimisée, afin de permettre au plus grand nombre de personnes possible de les utiliser. Ces bornes ont ainsi été positionnées de manière à être accessibles depuis au moins deux places de parc.

Par ailleurs, durant l'exercice sous revue, l'entreprise a acheté deux véhicules électriques et un véhicule hybride et mis à disposition l'infrastructure de recharge nécessaire.

L'efficacité énergétique sur les trois sites de Direction a encore été améliorée. Sur le site de Berne, l'éclairage LED à haut rendement énergétique avec détecteurs de présence a été étendu à des locaux annexes et des zones de bureaux supplémentaires.



Bilan carbone des sites de Direction et des agences générales

en t de CO ₂ e	2024	2023	2022	2021	2020
Scope 1 ¹	986	1 098	935	1 097	1 176
Scope 2 ²	242	263	276	470	433
Scope 3 ³	12 879	12 781	12 888	12 311	12 363
Total	14 108	14 141	14 099	13 878	13 973

Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂e) ont été calculées selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG).

- ¹ Émissions directes résultant des activités de l'entreprise (p. ex. combustion de carburant, utilisation des véhicules de l'entreprise)
- ² Émissions indirectes issues d'énergie achetée
- ³ Toutes les autres émissions indirectes (p. ex. achat de marchandises, trafic pendulaire et déplacements professionnels, élimination des déchets), à l'exclusion des émissions financées ou assurées

Bilan carbone du Groupe Mobilière

en t de CO ₂ e	2024	2023
Scope 1 ¹	88	98
Scope 2 ²	121	112
Scope 3 ³	6 820	6 414
Total	7 029	6 624

Les émissions de gaz à effet de serre (CO₂e) ont été calculées selon le Greenhouse Gas Protocol (GHG).

- ¹ Émissions directes résultant des activités de l'entreprise (p. ex. combustion de carburant, utilisation des véhicules de l'entreprise)
- ² Émissions indirectes issues d'énergie achetée
- ³ Toutes les autres émissions indirectes (p. ex. achat de marchandises, trafic pendulaire et déplacements professionnels, élimination des déchets), à l'exclusion des émissions financées ou assurées

Mesures dans les agences générales

Les 80 agences générales de la Mobilière contribuent activement à la réalisation de l'objectif climatique 2030. Elles peuvent définir elles-mêmes les mesures visant à réduire l'empreinte carbone. La consommation énergétique des immeubles utilisés par les agences générales est un important facteur d'émissions de CO₂. C'est pourquoi la Mobilière soutient le passage à des systèmes de chauffage respectueux de l'environnement et alloue, à ce titre, des fonds à concurrence de 7,5 MCHF d'ici à 2030 afin de remplacer le chauffage fossile dans ses agences. Pendant l'exercice sous revue, les installations de trois agences générales ont ainsi cédé la place à des alternatives écologiques.

Évolution des émissions de CO₂ des sites de Direction et des agences générales

Par rapport à l'exercice précédent, les émissions de CO₂ des sites de Direction et des 80 agences générales sont restées stables. En ce qui concerne l'objectif climatique 2030, les émissions de CO₂ des trois sites de Direction et des 80 agences générales enregistrées en 2024 sont inférieures, comme en 2023, d'environ 20 % à celles de 2018, année de référence. Différentes évolutions ont été observées dans les trois champs d'action que sont la mobilité, l'énergie ainsi que le matériel et les déchets. Dans le champ d'action «mobilité», les émissions carbone sont en recul par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'utilisation plus répandue de véhicules à propulsion alternative. Dans le champ d'action «énergie», les émissions sont également en baisse, en raison de la diminution de la consommation de chauffage et de l'impact positif du passage aux énergies renouvelables. Enfin, dans le champ d'action «matériel et déchets», les émissions ont augmenté. D'importants achats d'appareils informatiques sont effectués de manière cyclique, ce qui a de nouveau été le cas durant l'année sous revue. En outre, de gros volumes de données ont été enregistrés et exploités dans le cadre de la modernisation du secteur informatique.

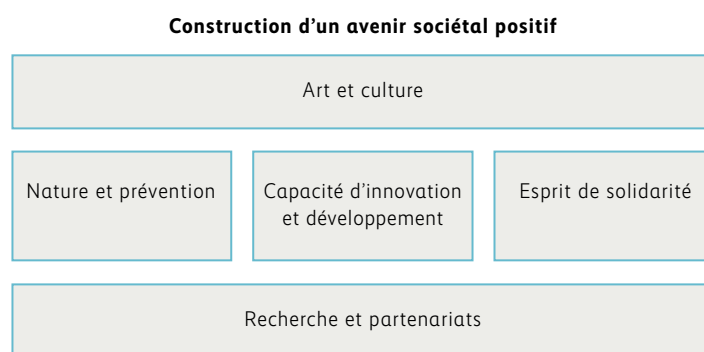
Évolution des émissions de CO₂ du Groupe Mobilière

Durant l'exercice sous revue, et pour la deuxième fois, les émissions de CO₂ des filiales autonomes sur le plan opérationnel disposant de leur propre site ont été intégrées dans le bilan carbone du Groupe Mobilière, afin de représenter le périmètre de consolidation selon les dispositions des art. 964a ss CO. Pour la première fois, il a aussi été tenu compte de l'hôtel Appenberg. Les filiales qui ont été vendues ne sont plus incluses dans le bilan, ou ne le sont que partiellement. Les émissions des petites filiales (jusqu'à 25 collaboratrices et collaborateurs) ont été modélisées compte tenu des effectifs, des surfaces et des systèmes de chauffage ainsi que du type de courant, sur la base de valeurs empiriques. Pour les grandes filiales, des données détaillées sur la consommation d'énergie et la mobilité ont été recueillies afin de calculer avec précision les émissions de CO₂. En raison d'une faible augmentation des émissions carbone sur les sites de Direction et d'un changement au niveau des filiales autonomes sur le plan opérationnel, les émissions de CO₂ sont en légère hausse par rapport à 2023.

La Mobilière Suisse Société Coopérative s'engage en faveur de la société. Ses activités sont alignées sur la stratégie de développement durable du Groupe Mobilière et participent à la construction d'un avenir sociétal positif. Grâce à divers projets et partenariats, la Mobilière contribue activement à la résilience de la société. Elle entend promouvoir des solutions innovantes permettant de relever les défis de notre époque et créer des perspectives durables à long terme.

L'engagement sociétal de la Mobilière Coopérative repose sur les principes de la stratégie de développement durable du Groupe et accorde une valeur particulière à la prévention et à la résilience. Cela se traduit par la promotion ciblée de partenariats et de projets dans les domaines de la prévention des risques naturels, de la recherche, de la capacité d'innovation, des questions sociales ainsi que de l'art et de la culture. Grâce à son engagement sociétal, la Coopérative entend contribuer à la résilience de la société et, partant, à la construction de l'avenir de la Suisse.

Les champs d'action de la Mobilière



Nature et prévention

Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels, Université de Berne

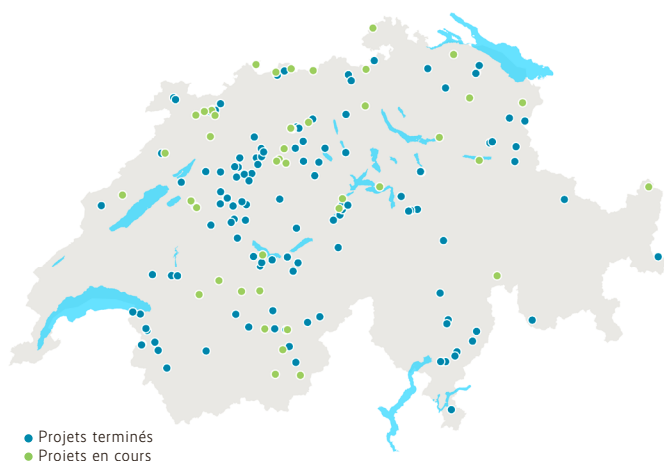
Le [Laboratoire Mobilière](#) de recherche sur les risques naturels est né d'une initiative conjointe du Centre Oeschger de recherche en climatologie de l'Université de Berne et de la Mobilière Coopérative. Il étudie l'origine des chutes de grêle, des inondations et des tempêtes ainsi que leur potentiel de dommages. Le but est de mettre les connaissances scientifiques en pratique et de promouvoir une gestion durable des risques naturels en Suisse. Le laboratoire a par exemple développé des modèles de dynamique des crues et calculé le potentiel de dommages dus au ruissellement en Suisse.

Durant l'année sous revue, ces connaissances ont fourni la matière d'une formation sur la protection de la population, qui s'est tenue à Berthoud. Le nouvel avis d'intempéries dans l'application «Ma Mobilière», qui informe sur les possibles dommages après des épisodes de grêle ou de fortes précipitations, a aussi bénéficié des travaux du laboratoire.

Dans le cadre de [l'Initiative de recherche sur le risque de crues](#), le laboratoire a en outre étudié comment le changement climatique pourrait se répercuter sur les dommages dus aux

Dynamique des crues

La dynamique des crues décrit comment celles-ci se développent dans le temps et dans l'espace. Elle tient compte d'aspects tels que l'origine, le déroulement et l'ampleur des crues, ainsi que d'autres facteurs d'influence (topographie, sols, imperméabilité, etc.).



inondations en Suisse. Se concentrant sur les grands cours d'eau et la hausse de leurs débits de pointe, il est arrivé à une importante conclusion: il suffirait de débits à peine supérieurs aux valeurs maximales mesurées jusqu'ici pour provoquer des dégâts nettement plus importants. Les résultats de ces recherches sont à disposition dans l'outil en ligne «[Sensibilité aux risques](#)», qui aide à identifier à temps les sections de cours d'eau à risque et à planifier des mesures de prévention permettant de limiter les dommages.

Projets de prévention

La Mobilière Coopérative contribue à la prévention de dommages en soutenant des projets communaux de protection contre les dangers naturels, tels que les crues, les chutes de pierres ou les avalanches. Depuis 2006, elle a soutenu 172 projets pour un montant total d'environ 46 MCHF. En 2024, quelque 2 MCHF ont été mis à disposition pour cinq nouveaux projets de protection, dont quatre contre les crues et un contre les chutes de pierres et les laves torrentielles. Ces projets sont répartis dans tout le pays, du Plateau au canton des Grisons, en passant par la Suisse centrale.

Les mesures de construction ne sont pas toujours suffisantes pour garantir la protection nécessaire. C'est pourquoi la Coopérative fournit aux corps de sapeurs-pompiers de régions particulièrement exposées au risque de crues des conteneurs avec un système modulaire et mobile de protection contre les crues. En 2024, cinq nouveaux systèmes se sont ajoutés aux quinze déjà fournis depuis 2019. Ils sont allés respectivement aux sapeurs-pompiers d'Uznach-Schmerikon, de Martigny et Monthey, de Schwytz, d'Arbon et du Mendrisiotto. Trois de ces systèmes ont été utilisés en juin et juillet 2024 sur les rives du lac de Constance. Les sapeurs-pompiers de Kreuzlingen se sont également servi de cet équipement, principalement à Gottlieben (TG), tandis que ceux d'Aarau et de Zofingue (AG) l'ont mis à la disposition d'autres corps de sapeurs-pompiers, par solidarité.

Projets de protection du climat et d'adaptation au changement climatique

En 2024, la Mobilière Coopérative s'est de nouveau engagée en faveur de projets de protection du climat et d'adaptation au changement climatique, à hauteur de quelque 4,5 MCHF. Au-delà de la réduction des émissions ayant un impact sur le climat, l'adaptation au changement climatique ne cesse de gagner en importance. En soutenant des projets de villes-éponges, la Coopérative entend contribuer à atténuer les effets du changement dans

Fonctionnement des villes-éponges

Les villes-éponges réduisent les dommages de ruissellement et d'inondation, car l'eau de pluie ne s'écoule pas en surface, mais est absorbée sur place et stockée comme dans une éponge. Pendant les périodes de canicule, cette eau s'évapore lentement, agissant comme un climatiseur naturel, et sert aussi à la végétation.

les zones densément peuplées ainsi qu'à réduire les dommages de ruissellement.

En effet, les surfaces imperméables des zones habitées font augmenter non seulement la température, mais aussi, en cas de fortes pluies, les eaux de ruissellement, qui sont à l'origine d'importants dommages d'inondation. Selon une étude du [Laboratoire Mobilière de recherche sur les risques naturels de l'Université de Berne](#), 62% des bâtiments du pays sont exposés au risque de ruissellement.

Durant l'année sous revue, l'engagement en faveur des villes-éponges s'est développé. Après le soutien accordé en 2023 aux premiers projets à Berne, Lausanne, Locarno, Saint-Gall et Winterthour, d'autres ont suivi à Schaffhouse, Nyon et Bülach. De plus, en collaboration avec la ville de Berne et l'entreprise d'ingénierie Hunziker Betatech AG, la Mobilière Coopérative a développé une ville-éponge miniature – autrement dit un modèle réduit montrant comment l'eau de pluie peut être stockée et utilisée localement –, afin de présenter visuellement les avantages de ce type de solutions. Le but est de sensibiliser concrètement la société à cette problématique. Le soutien de la Coopérative est aussi allé au projet [«sponge-city.info»](#) de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA), laquelle propose son expertise ainsi que des solutions pratiques aux villes et aux communes suisses.

Enfin, outre les projets de villes-éponges, il convient de mentionner le soutien accordé à la renaturation d'une tourbière au Niremout (FR) ainsi qu'à l'exploitation forestière optimisée en fonction du climat dans les régions de Prättigau (GR), Zofingue (AG) et Beatenberg (BE).

Chemins de randonnée et Club Alpin Suisse

Créé en 2019 dans le cadre du partenariat principal conclu avec l'association Suisse Rando, le «Fonds Mobilière ponts et passerelles» soutient les projets d'assainissement et de construction de ponts et passerelles sur les chemins de randonnée suisses, afin de rendre ces derniers plus attrayants et plus sûrs. Depuis la création du fonds, 66 projets au total ont été cofinancés dans tout le pays. Durant l'année sous revue, le fonds a bénéficié d'un nouvel apport de CHF 350 000 et a permis de soutenir douze projets.

Depuis 2024, la Mobilière Coopérative est partenaire principal du Club Alpin Suisse (CAS). L'approvisionnement en eau et en énergie des 152 cabanes du CAS est au cœur de ce partenariat. Les conséquences du changement climatique sur l'approvisionnement en eau des cabanes sont en effet clairement perceptibles. Or l'eau est essentielle pour les cabanes du CAS: si elle manque ou est insuffisante, il est impossible d'assurer leur exploitation régulière. Différentes mesures, comme l'installation de toilettes sèches, permettent de fortement réduire la consommation d'eau. De plus, grâce à l'utilisation de filtres, l'eau potable peut être produite sur place et des réservoirs plus grands permettent en outre d'augmenter la capacité de stockage des cabanes. L'objectif est de devoir acheminer le moins d'eau possible par les airs. Durant l'année

sous revue, trois premiers projets relevant de ce nouveau partenariat ont ainsi été soutenus. Il s'agit de la cabane du Vélán pour la section Genevoise du CAS, de la cabane Cavardiras pour la section de Winterthour et de la Chelentalphütte pour la section d'Aarau.

Capacité d'innovation et développement

Forum Mobilière

Le Forum Mobilière a pour but de développer la capacité des PME et des organisations suisses à assurer leur pérennité. Des ateliers permettent aux participantes et participants de réfléchir à l'avenir de leur entreprise ou organisation.

Durant l'année sous revue – celle de son dixième anniversaire –, le Forum Mobilière a proposé non seulement ses habituels ateliers de deux jours et demi, mais également un nouveau format d'ateliers décentralisés d'un jour, afin de mieux couvrir les besoins régionaux. Les ateliers ont été organisés en étroite collaboration avec les agences générales et des partenaires de réseau.

Gratuits, les ateliers offrent aux entreprises et organisations intéressées un espace où développer des solutions simples et axées sur la pratique. Dans le format de deux jours et demi, les équipes peuvent traiter de questions spécifiques à leur domaine d'activité, tandis que les ateliers d'un jour encouragent les échanges: deux à quatre personnes représentant une PME ou une organisation collaborent avec des participantes et participants provenant de jusqu'à trois autres entreprises et organisations et profitent de leurs connaissances et expériences. Durant l'année sous revue, au total 203 PME et OBNL ont participé à 83 ateliers.

Laboratoire Mobilière d'analyse de données

À l'EPFZ, le Laboratoire Mobilière d'analyse de données étudie comment les technologies numériques et l'intelligence artificielle peuvent être utilisées de manière responsable. Il met en lumière les opportunités qui en découlent – notamment des modèles de travail plus flexibles, comme le télétravail, ou de nouveaux canaux de communication –, mais aussi les défis que pose une utilisation excessive pouvant avoir des effets négatifs sur le bien-être individuel et la résilience sociétale.

Esprit de solidarité

Mobilière Baromètre Numérique

Le [Mobilière Baromètre Numérique](#) réalise chaque année une vaste enquête sur l'attitude de la population suisse face à la numérisation. L'enquête est effectuée par la fondation [Risiko-Dialog](#), avec le soutien de la Mobilière Coopérative. En 2024, elle s'est concentrée sur l'intelligence artificielle (IA) et l'inclusion numérique, et a livré des constats très intéressants:

- Compétences numériques: une grande partie de la population suisse se juge compétente dans le domaine du numérique, mais 31% des personnes interrogées ont des lacunes en matière de compétences numériques de base.
- Inclusion numérique: l'isolement social est perçu par 34% des personnes interrogées comme le plus grand défi. Elles

sont en outre 43 % à considérer les personnes âgées comme le groupe ayant le plus grand besoin de soutien en matière d'inclusion numérique.

- Intelligence artificielle: l'attitude à l'égard de l'IA est ambivalente. Elle est positive pour 35 % des personnes interrogées, négative pour 34 % et neutre pour 27 %.

Atelier du Futur

Dans le camp d'été Atelier du Futur, des jeunes de toute la Suisse prennent part à des ateliers consacrés à des thèmes tels que la numérisation, la consommation, l'art, la culture et l'environnement. À l'aide de différentes méthodes, ils découvrent comment relever les défis en suivant des approches orientées solutions et façonner ainsi activement leur avenir.

Durant l'année sous revue, le camp francophone, en Valais, a dû être annulé au dernier moment en raison des inondations ainsi que des conditions météorologiques et de circulation incertaines qui ont suivi. L'édition germanophone a réuni quelque 350 jeunes. Quant à l'édition tessinoise, elle s'est de nouveau déroulée dans le cadre du Locarno Film Festival, attirant 50 participantes et participants.

En 2024, après six ans de succès, l'Atelier du Futur a eu lieu pour la dernière fois sous la forme d'un camp d'été. Il se transformera en effet en un engagement en faveur de la jeunesse s'étendant à tout le pays, tout au long de l'année. Le but est d'atteindre encore plus de jeunes et de renforcer les offres régionales en collaboration avec des partenaires locaux.

Art et culture

Expositions d'art

En 2024, les sites de Direction de Berne et de Nyon ont accueilli chacun une exposition, avec des visites guidées proposées aux collaboratrices et collaborateurs et au grand public. À Berne, l'exposition «Réflexions» de Patric Sandri était consacrée à l'innovation, qui est à la fois, aux yeux de la Mobilière Coopérative, le fondement de l'avenir de la société et la condition de sa résilience. À Nyon, l'exposition «Passages» présentait des œuvres d'Elisa Larvego et d'Ishita Chakraborty. Les deux artistes explorent les formes de solidarité qui naissent dans les régions frontalières ou aux conditions extrêmes. Cette exposition a été conçue en collaboration avec le Festival international du film documentaire Visions du Réel.

Durant l'année sous revue, les expositions ont été complétées par trois ateliers artistiques pour enfants, dans lesquels des enfants de collaboratrices ou collaborateurs de la Mobilière ainsi que de visiteuses ou visiteurs externes ont pu s'initier à l'art sous la houlette d'une pédagogue spécialisée.

Prix Mobilière

Le Prix Mobilière – le plus ancien prix d'encouragement à la culture décerné par une entreprise d'assurance suisse – distingue de jeunes artistes abordant des thématiques sociétales. En 2024, le jury a attribué le Prix Mobilière à Deborah Joyce Holman. Dans ses

œuvres, cette artiste s'intéresse à la représentation des personnes de couleur et de l'identité queer dans la société et la culture populaire. Les œuvres de l'ensemble des artistes nominés ont été exposées pendant quatre jours au prestigieux salon artgenève.

Locarno Film Festival

Partenaire principal du Locarno Film Festival, la Mobilière Coopérative a de nouveau mis à la disposition d'un public passionné de cinéma et de la population locale un lieu de rencontre exceptionnel: la «Rotonda by la Mobilière». En 2024, quelque 115 000 personnes ont fréquenté ce haut lieu du festival. La Coopérative est également partenaire principal du programme Locarno Kids, qui propose tout un éventail d'activités et d'ateliers visant à stimuler la curiosité et la créativité des enfants et des jeunes, ainsi que leur intérêt pour le cinéma. En 2024, le «Locarno Kids Award la Mobilière» a été décerné au réalisateur suisse de films d'animation Claude Barras.

Fonds de soutien

Fondation du Jubilé

Depuis 1976, la Fondation du Jubilé de la Mobilière Suisse Société Coopérative soutient des projets dans les domaines de l'art, de la culture, de la science et de la recherche. En 2024, elle avait à disposition un montant global de quelque CHF 900 000 composé d'un nouvel apport de CHF 600 000 provenant du bénéfice de la Coopérative, de revenus provenant de la fortune de la Fondation ainsi que des contributions pour des projets approuvés au cours des années précédentes puis annulés. Pendant l'exercice sous revue, la Fondation du Jubilé a soutenu 50 projets au total.

Fonds pour des projets durables dans les régions

Ce fonds permet aux agences générales de promouvoir des projets écologiques, sociaux ou culturels dans leur région. En 2024, il avait à disposition un montant global de près de CHF 650 000 composé d'un nouvel apport de CHF 600 000, des contributions pour des projets approuvés au cours des années précédentes puis annulés, ainsi que du reliquat de la somme allouée au fonds en 2023. Pendant l'exercice sous revue, le fonds a soutenu 28 projets au total.

Fonds de donations

Créé au début des années 1970, le Fonds de donations a été doté en 2024 de 2 MCHF prélevés sur le bénéfice de la Coopérative. Il permet à cette dernière de soutenir de nombreux projets sociaux, culturels, économiques et d'utilité publique, ainsi que des projets de formation. En 2024, le nombre de projets ayant bénéficié de contributions du fonds s'est élevé en tout à 279. De plus, chaque année, plusieurs institutions sociales d'importance nationale sont soutenues par un don compris entre CHF 50 000 et CHF 100 000. En 2024, un don de CHF 50 000 a été accordé à la Maison de l'Autisme de la fondation la Pimpinière, tandis que l'association SemoNord et la fondation Pro Juventute ont reçu CHF 100 000 chacune.

Matrice relative au rapport sur les questions non financières selon les art. 964a ss CO

Le rapport non financier selon le CO a été approuvé le 4 mars 2024 à l'unanimité par le Conseil d'administration de Mobilière Suisse Holding SA. Les éléments indiqués dans le tableau ci-dessous constituent les principales sources d'information pour

les thèmes abordés dans le présent rapport. Des informations supplémentaires peuvent figurer dans d'autres sections du rapport non financier.

Art. du CO	Le rapport sur les questions non financières rend compte...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 1	des objectifs en matière de CO ₂	Produits d'assurance et prestations de service Placements de capitaux durables Gestion immobilière Climat et énergie dans l'entreprise
Art. 964b, al. 1	des questions sociales	Communication avec les parties prenantes Gestion responsable des affaires
Art. 964b, al. 1	des questions de personnel	Personnel et univers de travail
Art. 964b, al. 1	du respect des droits de l'homme	Code de conduite Achats Employeur responsable Diversité et égalité des chances
Art. 964b, al. 1	de la lutte contre la corruption	Lutte contre la corruption

Art. du CO	Le rapport contient les informations...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 1	qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, la performance et la situation de l'entreprise	Ensemble pour demain
Art. 964b, al. 1	qui sont nécessaires pour comprendre les incidences de son activité sur le domaine...	Produits d'assurance et prestations de service Placements de capitaux durables Gestion immobilière Climat et énergie dans l'entreprise Communication avec les parties prenantes Gestion responsable des affaires Personnel et univers de travail Code de conduite Achats Employeur responsable Diversité et égalité des chances Lutte contre la corruption
	des objectifs en matière de CO ₂	
	des questions sociales	
	des questions de personnel	
	du respect des droits de l'homme	
	de la lutte contre la corruption	

Art. du CO	Ce rapport comprend notamment...	Localisation des informations
Art. 964b, al. 2, ch. 1	une description du modèle commercial de l'entreprise	Bases stratégiques
Art. 964b, al. 2, ch. 2	une description des concepts appliqués en ce qui concerne les questions mentionnées à l'al. 1, y compris les procédures de diligence mises en œuvre, dans le domaine...	Produits d'assurance et prestations de service
	des objectifs en matière de CO ₂	Placements de capitaux durables
	des questions sociales	Gestion immobilière
	des questions de personnel	Climat et énergie dans l'entreprise
	du respect des droits de l'homme	Communication avec les parties prenantes
	de la lutte contre la corruption	Gestion responsable des affaires
Art. 964b, al. 2, ch. 3	une description des mesures prises en application de ces concepts ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de ces mesures dans le domaine...	Personnel et univers de travail
	des objectifs en matière de CO ₂	Code de conduite
	des questions sociales	Achats
	des questions de personnel	Employeur responsable
	du respect des droits de l'homme	Diversité et égalité des chances
	de la lutte contre la corruption	Lutte contre la corruption
Art. 964b, al. 2, ch. 4	une description des principaux risques liés aux questions mentionnées à l'al. 1 et la manière dont l'entreprise gère ces risques; les risques déterminants sont...	Produits d'assurance et prestations de service
	ceux qui découlent de l'activité propre de l'entreprise	Portefeuille de placements et changement climatique
	lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, ceux qui découlent de ses relations d'affaires, de ses produits ou de ses services	Immeubles et changement climatique
	de la lutte contre la corruption	Climat et énergie dans l'entreprise
	des objectifs en matière de CO ₂	Communication avec les parties prenantes
	des questions sociales	Gestion responsable des affaires
	des questions de personnel	Personnel et univers de travail
	du respect des droits de l'homme	Code de conduite
	de la lutte contre la corruption	Achats
	des objectifs en matière de CO ₂	Employeur responsable
	des questions sociales	Diversité et égalité des chances
	des questions de personnel	Lutte contre la corruption
	du respect des droits de l'homme	Gestion des risques en matière de durabilité
	de la lutte contre la corruption	Gestion des risques en matière de durabilité
Art. 964b, al. 2, ch. 5	les indicateurs clés de performance dans les domaines mentionnés à l'al. 1, qui sont déterminants pour l'activité de l'entreprise, à savoir le domaine...	Indicateurs climatiques des placements de capitaux
	des objectifs en matière de CO ₂	Impact climatique du portefeuille immobilier
	des questions sociales	Émissions de CO₂ du Groupe Immobilière
	des questions de personnel	Communication avec les parties prenantes
	du respect des droits de l'homme	Gestion responsable des affaires
	de la lutte contre la corruption	Personnel et univers de travail
	des objectifs en matière de CO ₂	Code de conduite
	des questions sociales	Examen de diligence relatif au travail des enfants
	des questions de personnel	Employeur responsable
	du respect des droits de l'homme	Diversité et égalité des chances
	de la lutte contre la corruption	Lutte contre la corruption

Devoirs de diligence et transparence concernant les minerais et les métaux provenant de zones de conflit et du travail des enfants

Art. du CO	Les entreprises mettent en place un système de gestion et définissent les éléments suivants:	Localisation des informations
Art. 964k, al. 1, ch. 1	leur politique relative à la chaîne d'approvisionnement en minerais et en métaux provenant potentiellement de zones de conflit ou de zones à haut risque;	Non applicable. La Mobilière n'importe pas et ne traite pas non plus de minerais ni de métaux provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque.
Art. 964k, al. 1, ch. 2	leur politique relative à la chaîne d'approvisionnement pour les produits ou services pour lesquels il existe un soupçon fondé de recours au travail des enfants;	Achats
Art. 964k, al. 1, ch. 3	un système qui permet d'établir une traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.	Examen de diligence relatif au travail des enfants
Art. 964k, al. 2	Elles identifient et évaluent les risques d'effets néfastes dans leur chaîne d'approvisionnement. Elles élaborent un plan de gestion des risques et prennent des mesures en vue de réduire au minimum les risques constatés.	Achats Gestion des risques en matière de durabilité
Art. 964k, al. 3	Le respect des devoirs de diligence en matière de minerais et de métaux fait l'objet d'une vérification par un expert indépendant.	Non applicable. La Mobilière n'importe pas et ne traite pas non plus de minerais ni de métaux provenant de zones de conflit ou de zones à haut risque.

Rapport sur les questions climatiques: matrice TCFD

Les informations fournies dans cette section sont présentées conformément aux recommandations de la TCFD. Elles décrivent la compréhension de la Mobilière des effets potentiels des risques climatiques sur ses activités de souscription et de placement ainsi que sur ses propres activités commerciales, y compris sur la chaîne d'approvisionnement. Elles traduisent l'appréciation de la Mobilière de la capacité de résistance de sa stratégie face aux

risques liés au changement climatique. Elles présentent également les mesures de gouvernance que la Mobilière a introduites pour placer les thématiques du climat et de la durabilité sous la responsabilité du Comité de direction, ainsi que les processus de gestion des risques climatiques, les indicateurs et les missions définis pour suivre la réalisation des objectifs fixés.

Thème TCFD	Informations recommandées	Section (les termes sont mis en lien avec la section correspondante)
Gouvernance	Surveillance des risques et des opportunités liés au climat par le Conseil d'administration	Gouvernance: Conseil d'administration Placements: gouvernance
	Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	Gouvernance: Comité de direction Placements: gouvernance
Stratégie	Risques et opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme	Gestion des risques Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière de l'entreprise	Gestion des risques: changement climatique Produits d'assurance et prestations de service Portefeuille de placements et changement climatique
	Capacité de résistance de la stratégie compte tenu de différents scénarios climatiques, y compris un scénario avec 2° C ou moins	Gestion des risques: changement climatique
Gestion des risques	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immobilier: changement climatique
	Processus de gestion des risques liés au climat	Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de pilotage des risques liés au climat dans la gestion globale des risques de l'entreprise	Gestion des risques
Métriques et objectifs	Indication des métriques utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques	Gestion des risques: changement climatique Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique
	Émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 1, du scope 2 et, le cas échéant, du scope 3, et risques correspondants	Placements de capitaux: indicateurs climatiques des placements Impact climatique du portefeuille immobilier Évolution des émissions de CO₂ du Groupe Mobilière
	Objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques, les opportunités et les performances liés au climat	Portefeuille de placements et changement climatique Immeubles et changement climatique Personnel et univers de travail: critères de durabilité dans le système de rémunération globale Climat et énergie dans l'entreprise

Principes pour une assurance responsable (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI)

Les «Principes pour une assurance responsable» (PSI) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE FI) servent de guide aux entreprises d'assurance, afin qu'elles tiennent compte des critères du développement durable dans leur cœur de métier. La Mobilière a souscrit à ces principes en 2021.

La Mobilière s'engage à promouvoir la transparence. La publication d'informations sur les progrès réalisés en matière de PSI, telle qu'elle est prescrite dans les PSI, est intégrée dans le présent rapport de gestion. Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble des thématiques relevant de nos différentes activités et commentées en référence aux PSI.

Principe 1: Nous intégrerons dans nos prises de décision les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour les métiers de l'Assurance.

Mesures	Réalisation / Renvois
Intégration stratégique	Définition de notre vision du développement durable Définition des critères ESG applicables aux placements Analyse de matérialité Stratégie climatique Rapports au Conseil d'administration et aux délégués
Personnel et univers de travail	Possibilités offertes aux collaboratrices et aux collaborateurs de faire entendre leur voix Diversité de l'effectif Stratégie «Environnement de travail» Formations de base et formations continues Code de conduite Encouragement du travail de milice auprès des collaborateurs Sensibilisation des collaborateurs
Gestion des risques et souscription	Responsabilité des processus de gestion des risques Critères d'exclusion spécifiques pour chaque branche Projets de prévention
Conception des produits et services	Produits d'assurance durables
Gestion des sinistres	Téléexpertise Mobi24 Réparation plutôt que remplacement
Distribution et marketing	Achats locaux et régionaux Contrôle des émissions de CO₂ dues aux articles publicitaires
Investissements responsables	Adhésion aux «Principes pour l'investissement responsable» (PRI) des Nations Unies Investissements durables Gestion immobilière durable Prévention de l'écoblanchiment

Principe 2: Nous collaborerons avec nos clients et nos partenaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et les inciter à mieux maîtriser les risques et à développer des solutions concrètes.

Mesures	Réalisation / Renvois
Clients, partenaires et fournisseurs	Proximité avec la clientèle grâce à une organisation décentralisée Dialogue régulier avec la clientèle Aspects liés à la durabilité de nos produits Durabilité des prestations de service Procédure de consultation en relation avec l'assurance vie liée à des fonds Soutien aux PME

Principe 3: Nous coopérerons avec les gouvernements, les régulateurs et les autres parties prenantes pour promouvoir au sein de la société une action globale répondant à ses enjeux environnementaux sociaux et de gouvernance.

Mesures	Réalisation / Renvois
Dialogue avec les parties prenantes	En dialogue permanent avec nos parties prenantes
Initiatives, partenariats et affiliations	Initiatives Partenariats de recherche Adhésions

Principe 4: Nous rendrons compte de l'application des Principes et ferons preuve de transparence en publiant régulièrement l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Mesures	Réalisation / Renvois
Reporting	Rapport de développement durable depuis 2014

Impressum

Mobilière Suisse Holding SA
Bundesgasse 35
CH-3001 Berne
Téléphone +41 31 389 61 11
mobiliere.ch

Responsabilité générale

Communication d'entreprise, Direction Mobilière
unternehmenskommunikation@mobiliere.ch

Concept et mise en page

Linkgroup SA, Zurich, linkgroup.ch

Composition et programmation

NeidhartSchön SA, Zurich, neidhartschoen.ch

Rédaction

Communication financière, fonction support Communication
d'entreprise, Direction Mobilière

Illustrations

Büro Sequenz GmbH, Saint-Gall, sequenz.net

Photographie

Guillaume Perret, Cormondrèche, guillaumeperret.com

Traitement de l'image

Stämpfli Communication

Version française

Service linguistique de la Mobilière, Berne

Le présent rapport de gestion paraît en français et en allemand.
En cas de divergences, la version allemande fait foi.

mobiliere.ch/rapportannuel